

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2775

6 novembre 2013

SOMMAIRE

Ball Aerocan Operations S.à r.l.	133195	Observatoire Mondial Géostratégique S.A.	133160
FS Partners S.à r.l.	133198	Oceane Group S.A.	133160
Gemvest Gondrand Group S.A.	133199	Odessey Helicopters S.A.	133157
Gemvest S.A.	133199	Opus Investment 2 S.à r.l.	133159
Humphrey Invest S.A.	133163	Orco Russian Retail S.A.	133159
Lausanvest S.A.	133154	OZ Interior Design	133162
Liquid Nutrition S.A.	133154	Pacific Road Holdings II S.à r.l.	133162
Lomold Investment Holdings S.à r.l.	133155	Pacific Road Holdings S.à r.l.	133163
LS Alloys	133155	Papillon du Pacifique S.à r.l.	133164
Lux.Net S.A.	133159	Partecipations Sanitaire S.A.	133164
Lux.Net S.A.	133155	Passim International S.à r.l.	133165
Maca Promotions S.A.	133156	Patron Milan Properties S.à r.l.	133162
Madison Real Estate V S.à r.l.	133157	Pavas S.à r.l.	133199
Madison Trianon S.à r.l.	133160	PEF V Information Technology II S.à r.l.	133200
Maflo	133156	Philae S.A.	133200
Magritt S.A.	133157	Philvalux S.à r.l.	133165
Maison Renée Berens Sàrl	133156	Pian Luxembourg S.A.	133194
Masonite Luxembourg S.A.	133197	Precision International S.à r.l.	133164
MELEA Investments S.A.	133155	Princesse S.à r.l.	133163
MeMaLux Constructions S.à r.l.	133156	Princesse S.à r.l.	133165
Mendoza Investments S.à r.l.	133195	PS6 Luxco S.à r.l.	133166
Metalinox	133158	PT European Real Estate Luxco I	133164
Metallum Holding S.A.	133187	Purple Factory S.à r.l.	133164
MFX7 Holdco Luxembourg S.à r.l.	133161	Pylio S.à r.l.	133165
MML Capital Europe V S.A.	133158	Rapa Investments S.à r.l.	133161
Modillo S.A.	133157	Respol Group Lux S.A.	133200
Momentum Investment Funds SICAV-SIF	133158	Saturn S.à r.l.	133159
Monocle	133156	Setas International SPF S.A.	133158
Natural Le Coultre Luxembourg S.A.	133154	Stark Asia Master S.à r.l.	133162
Naturinvest S.à r.l.	133161	Three Waters S.à r.l.	133165
Naturinvest S.à r.l.	133155		
Oakhham S.A.	133160		

Lausanvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.313.

- Constituée suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 17 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 279 du 8 février 2006.

- Modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 19 janvier 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 831 du 26 avril 2010.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 18 septembre 2013 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés comme suit:

- Aux postes d'administrateurs pour une durée de six ans:

* M. Jean FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

* Mlle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

* M. Yves Marguerat, expert-comptable, demeurant professionnellement à CH-1001 Lausanne, 2, chemin de Mornex.

- Au poste de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

* Mr. Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Pour la société LAUSANVEST S.A.

Référence de publication: 2013135526/25.

(130165185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Liquid Nutrition S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 175.846.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du 6 septembre 2013 de l'actionnaire unique qu'il a été décidé de:

- accepter la démission de Monsieur Darren C. STARK en tant qu'Administrateur A, avec effet au 6 mai 2013 et de Monsieur Alessandro MAIOCCHI en tant qu'Administrateur B, avec effet au 29 avril 2013;

- nommer en tant qu'Administrateur, A Madame Joy Angelique AGARD-WILLIAMS, née le 16 février 1962 à Barbade, ayant son adresse professionnelle à ITC Building, 2nd Floor, Warrens, St. Michael, BB22026 Barbade, W.I., avec effet au 6 mai 2013 et jusqu'à l'assemblée statutaire en 2018;

- nommer en tant qu'Administrateur B Madame Laëtitia JOLIVALT, née le 31 mai 1984 à Thionville (F), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, avec effet au 29 avril 2013 et jusqu'à l'assemblée statutaire en 2018.

Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Pour la Société

SGG S.A.

Référence de publication: 2013135539/20.

(130165214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Natural Le Coultre Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Senningerberg, Luxair Cargo Center.

R.C.S. Luxembourg B 164.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013135594/9.

(130165076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Lomold Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 98.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour extrait conforme**Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013135542/12.

(130165225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

LS Alloys, Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Administrateur*

Référence de publication: 2013135543/11.

(130164675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Lux.Net S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 130.686.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUX.NET S.A.

Louis VEGAS-PIERONI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013135546/12.

(130164538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

MELEA Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 138.136.

Les comptes annuels de dissolution au 31.08.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013135581/10.

(130164747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Naturinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.499.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013135596/9.

(130164985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

MeMaLux Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3322 Bivange, 8, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 154.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013135563/10.

(130164789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Monocle, Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue de Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 171.098.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/09/2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013135564/12.

(130164730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Maca Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6962 Senningen, 59, rue Wiltheim.

R.C.S. Luxembourg B 165.117.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Un mandataire

Référence de publication: 2013135566/11.

(130164611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Maflor, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 160.278.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013135569/10.

(130164572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Maison Renée Berens Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 78, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.751.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROCOMPTA-LUX SARL

Signature

Référence de publication: 2013135571/11.

(130164807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Madison Real Estate V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 174.374.

EXTRAIT

En date du 16 septembre 2013, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer son siège social du 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, à 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, avec effet immédiat.

En outre, l'adresse professionnelle du/des gérant(s) suivant(s) de la société est désormais au 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg:

- Mr Robert Kimmels

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Référence de publication: 2013135568/17.

(130164761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Magritt S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 132.563.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 12 septembre 2013

Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur ROSSI Jacopo sont renommés administrateur.

Monsieur ROSSI Jacopo est renommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur DONATI Régis est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

MAGRITT S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2013135570/17.

(130165183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Modillo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 115.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MODILLO S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013135592/11.

(130164832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Odyssey Helicopters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 81.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013135609/9.

(130165354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

MML Capital Europe V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 157.697.

EXTRAIT

En date du 16 septembre 2013, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer son siège social du 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, à 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, avec effet immédiat.

En outre, l'adresse professionnelle du/des gérant(s) suivant(s) de la société est désormais au 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg:

- Mr Robert Kimmels
- Mrs Martina Schümann

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Référence de publication: 2013135591/17.

(130164758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Metalinox, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8190 Kopstal, 49, rue Schmitz.

R.C.S. Luxembourg B 161.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour METALINOX S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2013135583/12.

(130165118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Momentum Investment Funds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 99.640.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Référence de publication: 2013135593/11.

(130164755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Setas International SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 23.519.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue le 5 avril 2013

- La cooptation de Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, démissionnaire, est ratifiée.

Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 5 avril 2013.

Certifié sincère et conforme

POUR SETAS INTERNATIONAL SPF S.A.

Référence de publication: 2013135700/14.

(130164710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Saturn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 171.605.

Constituée par devant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 2012, acte publié au Mémorial C no 2578

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Saturn S.à r.l.
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2013135672/14.

(130164699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Lux.Net S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 130.686.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 24 septembre 2013

Monsieur DONATI Régis, Monsieur VEGAS-PIERONI Louis et Monsieur DE BERNARDI Alexis sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé Président du Conseil.

Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme
LUX.NET S.A.
Régis DONATI
Administrateur

Référence de publication: 2013135547/18.

(130165181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Opus Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.191.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Septembre 2013.

Opus Investment 2 S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2013135606/12.

(130165034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Orco Russian Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 109.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013135612/10.

(130165249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Madison Trianon S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 167.964.

EXTRAIT

En date du 16 septembre 2013, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer son siège social du 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, à 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, avec effet immédiat.

En outre, l'adresse professionnelle du/des gérant(s) suivant(s) de la société est désormais au 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg:

- Mr Robert Kimmels

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Référence de publication: 2013135551/17.

(130164760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Oakham S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 108.606.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2013:

- Mme. Marion Fritz, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mons. Erik van Os, avec effet au 26 septembre 2013.

- Le nouveau mandat de Mme. Marion Fritz prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013135605/17.

(130164877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Observatoire Mondial Géostratégique S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.544.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013135607/10.

(130164986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Oceane Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4925 Bascharage, 11, rue de Hautcharage.

R.C.S. Luxembourg B 172.894.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013135608/10.

(130164570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Naturinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.500.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.499.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 20 juin 2013

Il est décidé de transférer le siège social de la société du 23, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013135595/13.

(130164984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

MF7 Holdco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 173.969.

—
Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique de la société en date du 19 septembre 2013, les décisions suivantes:

1. Démission de M. Cédric Bradfer né le 2 août 1978, à Chambéry, France, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant A pour une durée illimitée.

2. Démission de M. Bernard Bronckart, né le 21 novembre 1966, à Ougrée, Belgique, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant A pour une durée illimitée

3. Nomination de GSH Lux Director LLC., une société à responsabilité limitée enregistrée a Delaware, Etat-Uni, avec siège social a 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, 19808 Delaware, Etat-Uni, en tant que gérant A pour une durée illimitée

4. Nomination de M. Juan Alvarez Hernandez né le 11 octobre 1983 à Madrid, Espagne, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B pour une durée illimitée.

Suite a ce résolutions de l'Actionnaire unique, le conseil de gérance est compose de cette personnes:

- GSH Lux Director LLC., gérant A;
- Ronan Carroll, gérant B; et
- Juan Alvarez Hernandez, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013135587/26.

(130165293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Rapa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 179.922.

—
Suite au transfert du 18 septembre 2013 la société United International Management (Malta) Limited, dont le siège se situe à The Plaza Commercial Center (Level 6 - Suite 1), Bisazza Street, Sliema, SLM 1640 (Malta), a cédé ses 12.500 parts de la société Rapa Investments S.à r.l. de la manière suivante:

12.500 parts sociales sont transférées à Mr. Michael Ryan Flatley, né à Chicago (USA), le 16 juillet 1958, domicilié à Castlehyde House Castlehyde, Fermoy, Co Cork Ireland.

Luxembourg, le 19 Septembre 2013.

Pour Rapa Investments S.à r.l.

United International Management

Référence de publication: 2013135655/15.

(130165002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

OZ Interior Design, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 22, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 159.934.

Les statuts coordonnés au 18/09/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 26/09/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013135613/12.

(130164839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Pacific Road Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 175.960.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 18 septembre 2013

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société les décisions suivantes:

- d'accepter la démission de la personne suivante:

* Justyna Bielasik, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 13 septembre 2013;

- de nommer la personne suivante avec effet au 13 septembre 2013 et pour une durée indéterminée:

* Paul Clarke, né le 16 septembre 1970 à Montréal, Canada, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société;

Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Pour extrait analytique conforme

Sharon Callahan

Gérant

Référence de publication: 2013135614/19.

(130165093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Patron Milan Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.614.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013135617/10.

(130165044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Stark Asia Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.863.

*Rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2011 et déposés au registre de commerce et des sociétés le 11 septembre 2013
sous la référence L130159776*

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem OVERHEUL

Mandataire

Référence de publication: 2013135677/13.

(130164992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Humphrey Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.205.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 21 août 2013

1. la reconduction tacite des mandats d'Administrateurs de Monsieur Pierre MESTDAGH, de Monsieur Thierry SIMONIN et de Monsieur Christian FRANCOIS pour la période du 26 juin 2012 jusqu'à la présente Assemblée, est ratifiée.

2. les mandats d'Administrateur de:

- Mr Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek, Belgique, résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Mr Thierry SIMONIN, employé privé, né le 19 juillet 1974 à Mont-Saint-Martin, France, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Mr Christian FRANCOIS, employé privé, né le 1^{er} avril 1975 à Rocourt, Belgique, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

sont reconduits pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

3. le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Certifié sincère et conforme

HUMPHREY INVEST S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013135448/25.

(130164727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Princesse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2662 Luxembourg, 3, rue Henri Vannerus.

R.C.S. Luxembourg B 148.079.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013135619/10.

(130164797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Pacific Road Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 70.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.143.

—

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 18 septembre 2013

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société les décisions suivantes:

- d'accepter la démission de la personne suivante:

* Justyna Bielasik, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 13 septembre 2013;

- de nommer la personne suivante avec effet au 13 septembre 2013 et pour une durée indéterminée:

* Paul Clarke, né le 16 septembre 1970 à Montreal, Canada, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société;

Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Pour extrait analytique conforme

Sharon Callahan

Gérant

Référence de publication: 2013135615/19.

(130165092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Precision International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 168.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Precision International S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013135618/11.

(130164899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Papillon du Pacifique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 135.710.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013135624/10.

(130164606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Purple Factory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8086 Bertrange, 27, Cité Am Wenkel.
R.C.S. Luxembourg B 100.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Purple Factory S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013135621/11.

(130164726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Partecipations Sanitaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 144.006.

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2012 au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013135627/11.

(130165351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

PT European Real Estate Luxco I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 134.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2013135645/11.

(130165238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Princesse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2662 Luxembourg, 3, rue Henri Vannerus.
R.C.S. Luxembourg B 148.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013135620/10.

(130164798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Pylio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 81.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013135622/10.

(130164558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Philvalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4744 Pétange, 2-4, rue Jean-Pierre Kirchen.
R.C.S. Luxembourg B 149.826.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013135635/9.

(130164897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Passim International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9154 Grosbous, 29A, rue d'Ettelbrück.
R.C.S. Luxembourg B 137.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, Rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2013135630/10.

(130165039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Three Waters S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 169.304.

Constituée par devant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juin 2012, acte publié
au Mémorial C no 1709

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de
Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Three Waters S.à r.l.

Dominique Le Gal

Gérant

Référence de publication: 2013135727/15.

(130164662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

PS6 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 180.358.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PS1 Luxco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 179.585 and having a share capital of eighty thousand and one hundred United States Dollars (USD 80,100.-),

hereby represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Part 1. Interpretation and Legal form

Art. 1. Interpretation and Defined terms.

1.1 In these articles, unless the context requires otherwise:

"Articles" means the company's articles of association, as amended from time to time;

"Available Cash" means the total amount of net profits of the company (including carried forward profits) to the extent the members would have been entitled to dividend distributions in accordance with the articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including the amount standing to the credit of the issuance premium account but only if and to the extent the company has any Receipts that do not constitute profit or otherwise cause a mutation on the credit side of the company's balance sheet) and, as the case may be, (ii) the amount of the capital reduction and statutory reserve reduction relating to the units to be repurchased/redeemed and reduced by (x) any losses (included carried forward losses) and (y) any sums to be placed into reserves pursuant to the requirements of law or of the articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts;

"bankruptcy" means bankruptcy or debt composition or a similar procedure such as suspension of payments, controlled management or any insolvency proceeding listed in the annexes to Council Regulation (EC) No. 1346/2000 of 29 May 2000 on insolvency proceedings or any proceeding in a jurisdiction within or outside the European Union which has a similar effect;

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended;

"distributable equity" means, at a given time, the sum of the current year profit or loss plus profits carried forward and distributable reserves, minus losses carried forward and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with article 30;

"final dividend" means the dividend determined by reference to the profit set forth in the company's annual accounts as adopted by the general meeting;

"fully paid" means, in relation to a unit, that the nominal value and any issuance premium to be paid to the company in respect of that unit have been paid to the company;

"group company" means the company's ultimate parent company or ultimate parent companies, whether or not such company or companies have legal personality, and any subsidiary of such parent company or parent companies;

"Interim Account Date" means a date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase or redemption of Units;

"Interim Accounts" means the interim accounts of the company as at the relevant Interim Account Date;

"manager" means a manager of the company;

"manager A" means a manager appointed as such by the general meeting;

"manager B" means a manager appointed as such by the general meeting;

"member" means a member of the company as holder of one or more units;

"ordinary resolution" means a resolution of the members of the company that is passed by members representing more than half of the capital or by a simple majority of votes cast, as the case may be, subject to and in accordance with article 39 or 32;

"paid" means paid or credited as paid;

"participate" shall be construed in accordance with article 8;

"Receipts" means all cash and in specie receipts of the company during a period from whatever source (including all distributions received by the company on account of repayment of capital by a subsidiary);

"special resolution" means a resolution of the members of the company that is passed by a majority of members in number representing at least three quarters of the capital;

"subsidiary" means a subsidiary within the meaning of the Commercial Companies Act 1915, with or without legal personality;

"Units" means units in the capital of the company.

1.2 Unless the context otherwise requires, other words or expressions contained in the articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as in force on the date when the articles become binding.

1.3 The invalidity or unenforceability of any provision of the articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the articles.

Art. 2. Name, Legal form, etc.

2.1 The name of the company is: PS6 Luxco S.à r.l.

2.2 The company is a limited liability company under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term. The liability of the members is limited to the amount, if any, unpaid on the units held by them.

2.3 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the articles

2.4 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin, including but not limited to the management and licensing of patents, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin and the charging and receipt of royalties from any patent, trademark and or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

2.5 The fiscal year of the company coincides with the calendar year.

Part 2. Managers. Managers' powers and Responsibilities

Art. 3. Managers' general authority and power to represent and bind the company.

3.1 Subject to the articles, the managers are responsible for the management of the company's business, for which purpose they may exercise all the powers of the company.

3.2 If two or more managers are appointed they shall together constitute a board of managers, which board shall consist of one or more managers A and/or one or more managers B. Managers B must be resident in the Grand Duchy of Luxembourg.

3.3 The board of managers (or if the company only has one manager, the sole manager) represents and binds the company towards third parties. A manager A acting jointly with a manager B can also represent and bind the company.

Art. 4. Managers may delegate.

4.1 Subject to the articles, the managers may delegate any of the powers which are conferred on them under the articles:

(a) to such person or persons;

- (b) by such means (including by power of attorney);
- (c) to such an extent;
- (d) in relation to such matters or territories; and
- (e) on such terms and conditions,
as they think fit.

4.2 If the managers so specify, any such delegation may authorize further delegation of the managers' powers by any person to whom they are delegated.

4.3 The managers may revoke any delegation in whole or part, or alter its terms and conditions.

4.4 Any such delegation shall be governed by the general rules on powers of attorney.

Decision - Making by managers.

Art. 5. Managers to take decisions collectively.

5.1 The general rule about decision-making by managers is that any decision of the managers must be either (i) a majority decision at a meeting, provided that if the shareholders have appointed one or several managers A and one or several managers B, at least one (1) manager A and one (1) manager B vote in favor of such decision, or (ii) a decision taken in accordance with article 6.

5.2 If the company only has one manager, the general rule does not apply and the manager may take decisions without regard to any of the provisions of the articles relating to managers' decision-making.

Art. 6. Unanimous decisions.

6.1 A decision of the managers is taken in accordance with this article when all managers indicate to each other by any means that they share a common view on a matter.

6.2 Such a decision may take the form of a resolution in writing, copies of which have been signed by each manager or to which each manager has otherwise indicated agreement in writing.

Art. 7. Calling a managers' meeting.

7.1 Any manager may call a managers' meeting by giving notice of the meeting to the other managers.

7.2 Notice of any managers' meeting must indicate:

- (a) its proposed date and time;
- (b) where it is to take place; and
- (c) if it is anticipated that managers participating in the meeting will not be in the same place, how it is proposed that they should communicate with each other during the meeting.

7.3 Notice of a managers' meeting must be given to each manager, but need not be in writing.

7.4 Notice of a managers' meeting need not be given to managers who waive their entitlement to notice of that meeting, by giving notice to that effect to the company either before or after the date on which the meeting is held. Where such notice is given after the meeting has been held, that does not affect the validity of the meeting, or of any business conducted at it.

Art. 8. Participation in managers' meetings.

8.1 Subject to the articles, managers participate in a managers' meeting, or part of a managers' meeting, when:

- (a) the meeting has been called and takes place in accordance with the articles; and
- (b) they can each communicate to the others any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting.

8.2 In determining whether managers are participating in a managers' meeting, it is irrelevant where any manager is or how they communicate with each other; provided, however, that the means of communication used permits all participants to communicate adequately and simultaneously.

Art. 9. Quorum for managers' meetings.

9.1 At a managers' meeting, unless a quorum is participating, no proposal is to be voted on, except a proposal to call another meeting.

9.2 The quorum for managers' meetings may be fixed from time to time by a decision of the managers but it must never be less than one manager A and one manager B.

9.3 If the total number of managers for the time being is less than the quorum required, the managers must not take any decision other than a decision to call a general meeting so as to enable the members to appoint further managers.

Art. 10. Casting vote. If the numbers of votes for and against a proposal are equal, the chairman of the meeting has a casting vote. This does not apply if, in accordance with the articles, the chairman of the meeting is not to be counted as participating in the decision-making process for quorum purposes.

Art. 11. Conflicts of interest.

11.1 If a proposed decision of the managers is concerned with an actual or proposed transaction or arrangement with the company in which a manager is interested, that manager is not to be counted as participating in the decision-making process for quorum purposes.

11.2 However, if paragraph (3) applies, a manager who is interested in an actual or proposed transaction or arrangement with the company is to be counted as participating in the decision-making process for quorum purposes.

11.3 This paragraph applies when:

(a) the members by ordinary resolution disapply the provision of the articles which would otherwise prevent a manager from being counted as participating in the decision-making process for quorum purposes;

(b) the manager's interest cannot reasonably be regarded as likely to give rise to a conflict of interest; or

(c) the manager's conflict of interest arises from a permitted cause.

11.4 For the purposes of this article, the following are permitted causes:

(d) a guarantee given, or to be given, by or to a manager in respect of an obligation incurred by or on behalf of the company or any of its subsidiaries;

(e) subscription, or an agreement to subscribe, for units or other securities of the company or any of its subsidiaries, or to underwrite, sub-underwrite, or guarantee subscription for any such units or securities; and

(f) arrangements pursuant to which benefits are made available to employees, managers and directors or former employees, managers and directors of the company or any of its subsidiaries which do not provide special benefits for managers and directors or former managers and directors.

11.5 For the purposes of this article, references to proposed decisions and decision making processes include any managers' meeting or part of a managers' meeting.

11.6 Subject to paragraph (7), if a question arises at a meeting of managers as to the right of a manager to participate in the meeting (or part of the meeting) for quorum purposes, the question may, before the conclusion of the meeting, be referred to the chairman of the meeting whose ruling in relation to any manager other than the chairman is to be final and conclusive.

11.7 If any question as to the right to participate in the meeting (or part of the meeting) should arise in respect of the chairman of the meeting, the question is to be decided by a decision of the managers at that meeting, for which purpose the chairman of the meeting is not to be counted as participating in the meeting (or that part of the meeting) for quorum purposes.

Art. 12. Managers' discretion to make further rules. Subject to the articles, the managers may make any rule which they think fit about how they take decisions, and about how such rules are to be recorded or communicated to managers.

Appointment of managers

Art. 13. Term of office. Managers are appointed for a fixed or indefinite term. If no term is specified, the term shall be deemed to be indefinite.

Art. 14. Termination of manager's appointment. A person ceases to be a manager as soon as:

(a) that person ceases to be a manager by virtue of any provision of the Commercial Companies Act 1915 or is prohibited from being a manager by law;

(b) a bankruptcy order is made against that person;

(c) that person is removed by ordinary resolution, with or without cause, even before the expiration of that person's period of office; and/or

(d) notification is received by the company from the manager that the manager is resigning from office, and such resignation has taken effect in accordance with its terms.

Art. 15. Managers' remuneration and expenses.

15.1 A manager's remuneration may take any form and, unless the board of managers decides otherwise, managers are not accountable to the company for any remuneration which they receive as directors, managers or other officers or employees of the company's subsidiaries or of any other body corporate in which the company is interested.

15.2 The company may pay any reasonable expenses which the managers properly incur in connection with their attendance at:

(a) meetings of managers;

(b) general meetings; or

(c) separate meetings of the holders of bonds of the company, or otherwise in connection with the exercise of their powers and the discharge of their responsibilities in relation to the company.

Part 3. Units and Distributions Capital and Units

Art. 16. Capital.

16.1 The share capital of the company is twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) divided into

(i) four hundred (400) class A tracking units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (collectively the Class A Units and, individually, a Class A Unit); and

(ii) nineteen thousand and six hundred (19,600) class B tracking units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (collectively the Class B Units and, individually, a Class B Unit)

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any unit(s) in addition to its(their) nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the redemption of any units as per article 17. of these articles, to offset any net realized losses, to make distributions to the members or to allocate funds to the legal reserve.

16.2 The Class A Units and the Class B Units are together referred to as the Units.

16.3 The Class A Units track the performance and returns of all net income derived by the Company from any subsidiary set up or which could be set up by the Company in the future, save for 98% of the recurring net income deriving from the Luxembourg Investment (as defined in article 16.4 below) which, for the avoidance of doubt, shall be tracked by the Class B Units.

16.4 The Class B Units track 98% of the performance and returns of the Company's investments in PS2 Luxco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) and PS4 Luxco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the Luxembourg Investment) in the following manner:

- the Class B Units track 98% of the recurring net profits deriving from the Luxembourg Investment as from the date of the present deed to the redemption date of the Class B Units.

16.5 No unit is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any issuance premium to be paid to the company in consideration for its issue.

16.6 Ownership of a unit carries tacit knowledge of the resolutions validly adopted by the general meeting.

Art. 17. Repurchase and Redemption of units.

17.1 The capital of the company may be reduced through the repurchase and cancellation or redemption of one or more Units.

17.2 The units may be repurchased and are liable to be redeemed, respectively, subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915 and the terms, conditions and manner of repurchase or redemption as determined from time to time by the board of managers. The terms of repurchase or redemption may provide that the amount payable on repurchase or redemption (the "Cancellation Amount") may, by agreement between the company and the holder of the units, be paid on a date later than the redemption date. Otherwise, the units must be paid for on redemption.

17.3 Units may only be repaid or redeemed out of distributable equity and the proceeds of a fresh and concurrent issue of units made for the purposes of the repayment or redemption (including any sum transferred to the issuance premium account in respect of the new units).

17.4 Where units are repurchased, the units are immediately treated as though they are cancelled and until the actual cancellation all rights attached to such units, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

17.5 If upon approval of the annual accounts for a fiscal year in which units were repaid or redeemed, the distributable equity as determined by reference to such annual accounts is negative, then the (former) holders of the repaid or redeemed units shall be liable:

(a) to repay the Cancellation Amount (or part thereof) to the company to cover the shortfall; or

(b) in the event of a repayment or redemption by way of a distribution in kind, to pay the company a sum equal to the lesser of the value of such distribution (at the time it was made) or the shortfall.

Art. 18. Powers to issue different classes of units. Without prejudice to the rights attached to any existing unit, the articles may be amended to create a new class of units with such rights or restrictions as may be determined by special resolution. An amendment of the articles that is prejudicial to the rights attached to one or more existing units, requires the consent of the holders of the relevant units.

Art. 19. Company not bound by less than absolute interests. The units are indivisible and the company recognizes only one (1) owner per unit.

Art. 20. Unit certificates.

20.1 The company must issue each member on demand, free of charge, with one or more certificates in respect of the units which that member holds.

20.2 Every certificate must specify:

(a) in respect of how many units, it is issued;

- (b) the nominal value of those units;
- (c) that the units are fully paid; and
- (d) any distinguishing numbers assigned to them.

20.3 If more than one person holds a unit, only one certificate may be issued in respect of it.

Art. 21. Replacement unit certificates.

21.1 If a certificate issued in respect of a member's units is:

- (e) damaged or defaced; or
- (f) said to be lost, stolen or destroyed, that member is entitled to be issued with a replacement certificate in respect of the same units.

21.2 A member exercising the right to be issued with such a replacement certificate:

- (g) may at the same time exercise the right to be issued with a single certificate or separate certificates;
- (h) must return the certificate which is to be replaced to the company if it is damaged or defaced; and
- (i) must comply with such conditions as to evidence, indemnity and the payment of a reasonable fee as the managers decide.

Art. 22. Unit transfers.

22.1 Units may be freely transferred among members by means of a written instrument of transfer in any usual form or any other form approved by the managers, which is executed by or on behalf of the transferor. Units may not be transferred to non-members unless the members agree thereto in advance by a resolution that is passed by members representing at least three-quarters of the capital.

22.2 No fee may be charged for registering any instrument of transfer or other document relating to or affecting the title to any unit.

22.3 The company may retain any instrument of transfer which is registered.

Art. 23. Transmission of units.

23.1 Units may not be transmitted by reason of death to non-members, except with the approval of members representing three-quarters of the units held by the surviving members. No approval shall be required where units are transmitted to any legal heirs, including a surviving spouse.

23.2 If units are otherwise transmitted by operation of law, including by reason of a merger or division of a member, the rights attached to such units, including the right to attend and vote at a general meeting and the right to receive distributions, shall be suspended until the transmission has been approved by members representing three-quarters of the other units in the company.

Dividends and Other distributions

Art. 24. Procedure for declaring dividends.

24.1 The members may by ordinary resolution declare a final dividend.

24.2 A final dividend must not be declared unless the managers have made a recommendation as to its amount. Such a dividend must not exceed the amount recommended by the managers.

24.3 The managers' may decide to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) out of the distributable equity by reference to interim accounts prepared for the purpose and having regard to the rights of creditors; provided the decision is taken within two months after the date of the interim accounts.

24.4 Unless the members' resolution to declare a final dividend or managers' decision to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) specify a later date, it must be paid by reference to each member's holding of units on the date of the resolution or decision to declare or pay it.

24.5 The members, in determining how the balance of the annual net profits and/or final dividend is allocated, resolve that each particular class of Units of the Company tracks a particular investment and that holder(s) of such particular class of Units are entitled to the income deriving from that particular investment minus the costs relating to the investment, losses resulting from investment (if any) and a proportionate amount of administration costs of the Company, it being understood, for clarity purposes, that (i) Class A Units shall track all net income derived by the Company, save for 98% of the recurring net income deriving from the Luxembourg Investment and (ii) Class B units shall track 98% of the recurring net profits deriving from the Luxembourg Investment.

Art. 25. Payment of dividends and Other distributions.

25.1 Where a dividend or other sum which is a distribution is payable in respect of a unit, it must be paid by one or more of the following means:

- (a) transfer to a bank account specified by the distribution recipient either in writing or as the managers may otherwise decide;

(b) sending a check made payable to the distribution recipient by post to the distribution recipient at the distribution recipient's registered address (if the distribution recipient is a holder of the unit), or (in any other case) to an address specified by the distribution recipient either in writing or as the managers may otherwise decide;

(c) sending a check made payable to such person by post to such person at such address as the distribution recipient has specified either in writing or as the managers may otherwise decide; or

(d) any other means of payment as the managers agree with the distribution recipient either in writing or by such other means as the managers decide.

Art. 26. No interest on distributions. The company may not pay interest on any dividend or other sum payable in respect of a unit unless otherwise provided by the provisions of another agreement between the holder of that unit and the company.

Art. 27. Unclaimed distributions.

27.1 All dividends or other sums which are:

(a) payable in respect of units; and
(b) unclaimed after having been declared or become payable, may be invested or otherwise made use of by the managers for the benefit of the company until claimed.

27.2 If:

(c) five years have passed from the date on which a dividend or other sum became due for payment; and
(d) the distribution recipient has not claimed it, the distribution recipient is no longer entitled to that dividend or other sum and it ceases to remain owing by the company.

Art. 28. Non-cash distributions.

28.1 The members may, by ordinary resolution on the recommendation of the managers, decide to pay all or part of a dividend or other distribution payable in respect of a unit by transferring non-cash assets of equivalent value (including, without limitation, units or other securities in any company).

28.2 For the purposes of paying a non-cash distribution, the managers may make whatever arrangements they think fit, including, where any difficulty arises regarding the distribution:

(a) fixing the value of any assets; and
(b) paying cash to any distribution recipient on the basis of that value in order to adjust the rights of recipients.

Art. 29. Waiver of distributions. Distribution recipients may waive their entitlement to a dividend or other distribution payable in respect of a unit by giving the company notice in writing to that effect, but if:

(a) the unit has more than one holder; or
(b) more than one person is entitled to the unit, whether by reason of the death of one or more joint holders, or otherwise,

the notice is not effective unless it is expressed to be given, and signed, by all the holders or persons otherwise entitled to the unit.

Statutory reserve and Capitalization of profits

Art. 30. Statutory reserve. Each fiscal year, the company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its net profits to the statutory reserve. This requirement, however, does not apply if and so long as the statutory reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

Art. 31. Authority to capitalize and appropriation of capitalized sums.

31.1 Subject to the articles, the members may by special resolution:

(a) resolve to capitalize any profits of the company (whether or not they are available for distribution) which are not required for paying a preferential dividend, or any sum standing to the credit of the company's issuance premium account or other reserve; and

(b) appropriate any sum which they so decide to capitalize (a "capitalized sum") to the persons who would have been entitled to it if it were distributed by way of dividend (the "persons entitled") and in the same proportions.

31.2 Capitalized sums must be applied:

(a) on behalf of the persons entitled; and
(b) in the same proportions as a dividend would have been distributed to them.

31.3 Any capitalized sum may be applied in paying up new units of a nominal amount equal to the capitalized sum which are then issued credited as fully paid to the persons entitled or as they may direct.

31.4 A capitalized sum which was appropriated from profits available for distribution may be applied in paying up new bonds of the company which are then issued credited as fully paid to the persons entitled or as they may direct.

31.5 Subject to the articles the managers may:

(a) apply capitalized sums in accordance with paragraphs (3) and (4) partly in one way and partly in another; and

(b) make such arrangements as they think fit to prevent units (or bonds) becoming distributable in fractions under this article (such as the making of cash payments instead).

Part 4. Decision - Making by members

Art. 32. Written resolutions.

32.1 The members can adopt resolutions in writing, rather than at a general meeting, if and so long as the number of members does not exceed twenty-five. In such instance, each member shall receive the text of the resolution in hard copy form and shall cast his vote in writing.

32.2 Article 39(2) applies mutatis mutandis.

Organisation of general meetings

Art. 33. Notice required of general meeting.

33.1 A general meeting (other than an adjourned meeting) must be called by notice of at least eight (8) days (that is, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given).

33.2 A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the members.

33.3 Notice of a general meeting of a company must be sent to:

- (a) every member of the company; and
- (b) every manager.

33.4 Notice of a general meeting of a company must state:

- (a) the time, date and place of the meeting; and
- (b) the agenda of the meeting and specifically the text of the resolutions proposed.

Art. 34. Attendance and Speaking at general meetings.

34.1 A person is able to exercise the right to speak at a general meeting when that person is in a position to communicate to all those attending the meeting, during the meeting, any information or opinions which that person has on the business of the meeting.

34.2 A person is able to exercise the right to vote at a general meeting when:

- (a) that person is able to vote, during the meeting, on resolutions put to the vote at the meeting, and
- (b) that person's vote can be taken into account in determining whether or not such resolutions are passed at the same time as the votes of all the other persons attending the meeting.

34.3 The managers may make whatever arrangements they consider appropriate to enable those attending a general meeting to exercise their rights to speak or vote at it.

34.4 In determining attendance at a general meeting, it is immaterial whether any two or more members attending it are in the same place as each other.

34.5 Two or more persons who are not in the same place as each other attend a general meeting if their circumstances are such that if they have (or were to have) rights to speak and vote at that meeting, they are (or would be) able to exercise them.

Art. 35. Quorum for general meetings. No business other than the appointment of the chairman of the meeting is to be transacted at a general meeting if the persons attending it do not constitute a quorum.

Art. 36. Chairing general meetings. The managers present or, if no managers are present, the meeting, must appoint a manager or member to chair the meeting, and the appointment of the chairman of the meeting must be the first business of the meeting.

Art. 37. Attendance and Speaking by managers and Non-members.

37.1 Managers may attend and speak at general meetings, whether or not they are members.

37.2 The chairman of the meeting may permit other persons who are not:

- (a) members of the company; or
- (b) otherwise entitled to exercise the rights of members in relation to general meetings, to attend and speak at a general meeting.

Art. 38. Adjournment.

38.1 If the persons attending a general meeting within half an hour of the time at which the meeting was due to start do not constitute a quorum, or if during a meeting a quorum ceases to be present, the chairman of the meeting must adjourn it.

38.2 The chairman of the meeting may adjourn a general meeting at which a quorum is present if:

- (a) the meeting consents to an adjournment; or

(b) it appears to the chairman of the meeting that an adjournment is necessary to protect the safety of any person attending the meeting or ensure that the business of the meeting is conducted in an orderly manner.

38.3 The chairman of the meeting must adjourn a general meeting if directed to do so by the meeting.

38.4 When adjourning a general meeting, the chairman of the meeting must:

(a) either specify the time and place to which it is adjourned or state that it is to continue at a time and place to be fixed by the managers; and

(b) have regard to any directions as to the time and place of any adjournment which have been given by the meeting.

38.5 The company must give notice of the day on which the continuation of an adjourned meeting is to take place:

(a) to the same persons to whom notice of the company's general meetings is required to be given; and

(b) containing the same information which such notice is required to contain.

38.6 No business may be transacted at an adjourned general meeting which could not properly have been transacted at the meeting if the adjournment had not taken place.

Voting at general meetings.

Art. 39. Voting: general.

39.1 A resolution put to the vote of a general meeting must be decided on a show of hands unless a poll is duly demanded in accordance with the articles.

39.2 No resolution shall be validly passed unless adopted by members representing more than half of the capital. If this majority is not obtained, the members are to be convened a second time, by registered letter, and the resolutions are then passed by a simple majority of votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 40. Errors and Disputes.

40.1 No objection may be raised to the qualification of any person voting at a general meeting except at the meeting or adjourned meeting at which the vote objected to is tendered, and every vote not disallowed at the meeting is valid.

40.2 Any such objection must be referred to the chairman of the meeting, whose decision is final.

Art. 41. Poll votes.

41.1 A poll on a resolution may be demanded:

(a) in advance of the general meeting where it is to be put to the vote; or

(b) at a general meeting, either before a show of hands on that resolution or immediately after the result of a show of hands on that resolution is declared.

41.2 A poll may be demanded by:

(a) the chairman of the meeting;

(b) the managers;

(c) two or more persons having the right to vote on the resolution; or

(d) a person or persons representing not less than one tenth of the total voting rights of all the members having the right to vote on the resolution.

41.3 A demand for a poll may be withdrawn if:

(a) the poll has not yet been taken; and

(b) the chairman of the meeting consents to the withdrawal.

41.4 Polls must be taken immediately and in such manner as the chairman of the meeting directs.

Art. 42. Amendments to resolutions.

42.1 An ordinary resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution if:

(a) notice of the proposed amendment is given to the company in writing by a person entitled to vote at the general meeting at which it is to be proposed not less than 48 hours before the meeting is to take place (or such later time as the chairman of the meeting may determine); and

(b) the proposed amendment does not, in the reasonable opinion of the chairman of the meeting, materially alter the scope of the resolution.

42.2 A special resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution, if:

(a) the chairman of the meeting proposes the amendment at the general meeting at which the resolution is to be proposed; and

(b) the amendment does not go beyond what is necessary to correct a grammatical or other non-substantive error in the resolution.

(c) If the chairman of the meeting, acting in good faith, wrongly decides that an amendment to a resolution is out of order, the chairman's error does not invalidate the vote on that resolution.

Part 5. Administrative Arrangements

Art. 43. Means of communication to be used.

43.1 Subject to the articles, anything sent or supplied by or to the company under the articles may be sent or supplied in any way in which the Commercial Companies Act 1915 provides for documents or information which are authorized or required by any provision of that Act to be sent or supplied by or to the company.

43.2 Subject to the articles, any notice or document to be sent or supplied to a manager in connection with the taking of decisions by managers may also be sent or supplied by the means by which that manager has asked to be sent or supplied with such notices or documents for the time being.

43.3 A manager may agree with the company that notices or documents sent to that manager in a particular way are to be deemed to have been received within a specified time of their being sent, and for the specified time to be less than 48 hours.

Art. 44. No right to inspect accounts and other records. Except as provided by law or authorized by the managers or an ordinary resolution of the members, no person is entitled to inspect any of the company's accounting or other records or documents merely by virtue of being a member.

Art. 45. Indemnity and Insurance.

45.1 Any manager or former manager of the company or a group company may be indemnified out of the company's assets against:

(a) any liability incurred by that person in connection with any negligence, default, breach of duty or breach of trust in relation to the company or a group company; and

(b) any other liability incurred by that person as an officer of the company or a group company.

45.2 The managers may decide to purchase and maintain insurance, at the expense of the company, for the benefit of any manager or former manager of the company or a group company in respect of any loss or liability which has been or may be incurred by that person in connection with his duties or powers in relation to the company or any group company.

45.3 This article does not authorize any indemnity or insurance which would be prohibited or rendered void by any provision of the Commercial Companies Act 1915 or by any other provision of law.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31st) of December 2013.

Subscription and payment

The appearing party, represented as stated above, subscribes for (i) four hundred (400) Class A Units and (ii) nineteen thousand and six hundred (19,600) Class B Units with a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each, numbered 1 to 20,000 and resolves to fully pay them up

by a contribution in kind consisting of

A. (i) sixteen thousand three hundred and thirty-eight (16,338) class A tracking units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) and (ii) eight hundred thousand five hundred and sixty-two (800,562) class B tracking units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) which it holds in the share capital of PS2 Luxco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 179.592 and having a share capital of eight hundred sixteen thousand and nine hundred United States Dollars (USD 816,900.-) (PS2), having a fair market value of seven million nine hundred eighty-nine thousand United States dollars (USD 7,989,000) (the PS2 Shares), and

B. twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each which it holds in the share capital of PS4 Luxco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 208, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 179.594 and having a share capital of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) (PS4), having a fair market value of twenty thousand United States dollars (USD 20,000) (the PS4 Shares).

The contribution in kind consisting of the PS2 Shares and the PS4 Shares to the Company, in an aggregate amount of eight million nine thousand United States dollars (USD 8,009,000.-) is to be allocated as follows:

(i) twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) will be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) seven million nine hundred eighty-nine thousand United States dollars (USD 7,989,000) will be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The value of the contribution of the PS2 Shares and the PS4 Shares to the Company has been certified to the undersigned notary by a certificate dated 26 August 2013 issued by the management of PS2 and PS4.

The said certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately four thousand euro (EUR 4,000.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as follows:

- Tom David WIPPMAN, born on 22 October 1959 in Illinois, USA, residing at 332 Maple Avenue, Highland Park, Illinois, USA, as manager A of the company for an indefinite term;
- Kuy Ly ANG, born in Phnom Penh (Cambodia) on February 16, 1967, with professional address at 208, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, as manager B of the company for an indefinite term; and
- Sébastien PAUCHOT, born in Paris (France) on March 1, 1976, with professional address at 208, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, as manager B of the company for an indefinite term.

2. The registered office of the Company is located at 208, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch/Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille treize, le vingt-six août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PS1 Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.585 et disposant d'un capital de quatre-vingt mille cent dollars américains (USD 80.100,-),

ici représentée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resta annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Partie 1. Interprétation et forme juridique

Art. 1^{er}. Interprétation et Termes Définis.

1.1. Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«Statuts» signifie les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre;

«Numéraire Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la société (comprenant les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés auraient eu droit à des distributions de dividendes conformément aux Statuts, augmentés (i) des réserves librement distribuables (comprenant le montant porté au crédit du compte de prime d'émission mais seulement si et dans la mesure où la Société a des Recettes qui ne constituent pas un bénéfice ou d'une autre manière ne provoquent pas de mutation au crédit du bilan de la Société) et, le cas échéant, (ii) le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve statutaire relatifs aux Parts à racheter/rembourser et réduit par (x) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) et (y) toutes sommes à placer en réserves en vertu des exigences de la loi ou des Statuts, chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires en question;

«faillite» signifie la faillite ou composition de la dette ou procédure similaire du type suspension de paiement, gestion contrôlée ou toute procédure d'insolvabilité listée dans les annexes du Règlement du Conseil (CE) No. 1346/2000 du 29 mai 2000 sur les procédures d'insolvabilité ou toute procédure dans la juridiction dans ou en dehors de l'Union Européenne ayant un effet similaire;

«Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915» signifie la Loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

«capitaux propres distribuables» signifie, à tout moment, la somme du bénéfice ou de la perte de l'année en cours plus les bénéfices reportés et les réserves distribuables moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve de et en conformité avec l'article 30;

«dividende final» signifie le dividende déterminé par référence au bénéfice défini dans les comptes annuels de la société que l'assemblée générale a adoptés;

«intégralement libéré» signifie, pour une Part, que la valeur nominale et une prime d'émission à payer à la société concernant cette Part ont été versées à la société;

«société du groupe» signifie la société mère ultime de la société ou les sociétés mères ultimes, qu'elle(s) ai(en)t ou non la personnalité juridique et toute filiale de cette ou ces sociétés mères;

«Date des Comptes Intérimaires» signifie une date qui n'est pas antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat ou remboursement des Parts;

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la société à la Date des Comptes Intérimaires en question;

«gérant» signifie un gérant de la société;

«gérant A» signifie un gérant nommé en tant que tel par l'assemblée générale;

«gérant B» signifie un gérant nommé en tant que tel par l'assemblée générale;

«associé» signifie un associé de la société en tant que propriétaire d'une ou plusieurs parts;

«résolution ordinaire» signifie une résolution des associés de la société adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social ou à la majorité simple des voix, le cas échéant, sous réserve de et en conformité avec les articles 32 ou 39;

«payé» signifie payé ou comptabilisé comme payé;

«participer» sera interprété conformément à l'article 8;

«Recettes» signifie toutes les recettes en numéraire ou en liquide de la société au cours d'une période quelle qu'en soit la source (en ce compris toutes les distributions reçues par la société à titre de remboursement de capital par une filiale);

«résolution spéciale» signifie une résolution des associés de la société adoptée à la majorité en nombre d'associés représentant au moins les trois-quarts du capital;

«filiale» signifie une filiale au sens de la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915, avec ou sans personnalité juridique;

«parts» signifie les parts dans le capital de la société.

1.2. Sauf si le contexte le requiert autrement, les autres termes et expressions contenus dans les Statuts ont la même signification que dans la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915 telle qu'en vigueur à la date à laquelle les Statuts deviennent exécutoires.

1.3. L'invalidité ou le caractère inexécutable d'une stipulation des Statuts n'affectera pas la validité ou le caractère exécutable des autres stipulations des Statuts.

Art. 2. Dénomination, Forme Juridique, etc.

2.1. Le nom de la société est PS6 Luxco S.à r.l.

2.2. La Société est une société à responsabilité limitée en vertu de la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915 et est constituée pour une durée indéterminée. La responsabilité des associés est limitée au montant, s'il y a lieu, non payé des parts qu'ils détiennent.

2.3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.4. L'objet de la société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets, marques ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit en ce compris mais sans limitation la gestion et l'octroi de permis de brevets, marques ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit et la facturation et la réception de royalties sur tout brevet, marque et/ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La société peut également consentir des garanties et nantir, céder,

grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La société peut employer toutes les techniques, moyens légaux et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

2.5. L'exercice social de la société coïncide à l'année civile.

Partie 2. Gérants

Pouvoirs des gérants et Responsabilités

Art. 3. Autorité des gérants et pouvoir de représenter et d'engager la société.

3.1. Sous réserve des Statuts, les gérants sont responsables de la gestion de l'activité de la société, pour laquelle ils peuvent exercer tous les pouvoirs de la sociétés.

3.2. Si deux gérants ou plus sont nommés, ils constitueront ensemble un conseil de gérance, lequel se composera d'un ou plusieurs gérants A et/ou d'un ou plusieurs gérants B. Les gérants B doivent résider au Grand-Duché de Luxembourg.

3.3. Le conseil de gérance (ou si la société n'a qu'un gérant, le gérant unique) représente et engage la société vis-à-vis des tiers. Un gérant A agissant conjointement avec un gérant B peuvent également représenter et engager la société.

Art. 4. Délégation des Gérants.

4.1. Sous réserve des Statuts, les gérants peuvent déléguer un des pouvoirs qui leur sont conférés d'après les Statuts:

- (a) à telle personne ou telles personnes;
 - (b) par tels moyens (en ce compris par procuration);
 - (c) dans telle mesure;
 - (d) concernant telles questions ou territoires; et
 - (e) à telles conditions,
- qu'ils considèrent appropriés.

4.2. Si les gérants le précisent, une telle délégation peut permettre la délégation des pouvoirs des gérants par la personne à qui ils ont été délégués.

4.3. Les gérants peuvent révoquer une délégation en tout ou partie ou modifier ses conditions.

4.4. Une telle délégation sera régie par les règles générales concernant les procurations.

Prise de décisions des gérants

Art. 5. Prise de Décisions collective des gérants.

5.1. La règle générale de prise de décision par les gérants est que toute décision des gérants doit être soit (i) une décision à la majorité à une réunion, ou prise conformément à l'article 7 à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B vote favorablement ladite décision, ou (ii) une décision prise conformément à l'article 6.

5.2. Si la société n'a qu'un gérant, la règle générale ne s'applique pas et le gérant peut prendre des décisions sans tenir compte des stipulations des Statuts concernant la prise de décision des gérants.

Art. 6. Décisions Unanimes.

6.1. Une décision des gérants est prise conformément au présent article quand tous les gérants s'informent les uns les autres, par tout moyen, qu'ils partagent une vision commune de la question.

6.2. Une telle décision peut prendre la forme d'une résolution par écrit, dont chaque gérant a signé une copie ou pour laquelle chaque gérant a indiqué son accord par écrit.

Art. 7. Convocation d'une réunion des gérants.

7.1. Un gérant peut convoquer une réunion des gérants en avisant les autres gérants de la réunion.

7.2. La convocation à une réunion des gérants doit indiquer:

- (a) la date et l'heure envisagée;
- (b) l'endroit où elle aura lieu; et
- (c) s'il est prévu que les gérants participant à la réunion ne soient pas au même endroit, la manière de communication envisagée les uns avec les autres pendant la réunion.

7.3. La convocation à une réunion des gérants doit être adressée à tous les gérants mais pas obligatoirement par écrit.

7.4. Une convocation à une réunion des gérants n'a pas besoin d'être adressée aux gérants qui ont renoncé à leur droit de convocation à cette réunion, en informant la société soit avant ou après la date à laquelle se tient la réunion. Lorsque cet avis est donné après la réunion, il n'affecte pas la validité de la réunion ou aucune des questions abordées à cette dernière.

Art. 8. Participation aux réunions des gérants.

8.1. Sous réserve des Statuts, les gérants participent à une réunion des gérants ou une partie de la réunion des gérants lorsque:

- (a) la réunion a été convoquée et a lieu conformément aux Statuts; et
- (b) ils peuvent se communiquer les informations ou avis qu'ils ont sur un point particulier de l'ordre du jour.

8.2. En déterminant si les gérants participent à une réunion des gérants, il n'est pas nécessaire d'identifier l'endroit où se trouve le gérant ni la manière dont ils communiquent entre eux; à condition, toutefois, que les moyens de communication utilisés permettent à tous les participants de communiquer convenablement et en même temps.

Art. 9. Quorum aux réunions des gérants.

9.1. Aucune proposition, à l'exception de celle de convoquer une autre réunion, ne sera votée à une réunion des gérants si le quorum n'est pas atteint.

9.2. Le quorum aux réunions des gérants peut être fixé de temps à autre par une décision des gérants mais ne doit jamais être inférieur à un gérant A et un gérant B.

9.3. Si le nombre total de gérants est inférieur au quorum requis, les gérants ne prendront pas de décision autre que celle de convoquer une assemblée générale afin de permettre aux associés de nommer d'autres gérants.

Art. 10. Voix prépondérante. Si les nombres de voix pour et contre une proposition sont égaux, le président de la réunion a une voix prépondérante. Ceci ne s'applique pas si, conformément aux Statuts, le président de la réunion n'est pas considéré comme participant au processus de prise de décision aux fins du quorum.

Art. 11. Conflits d'intérêt.

11.1. Si une décision envisagée des gérants concerne une transaction ou une proposition en cours ou envisagée avec la société dans laquelle un gérant a un intérêt, ce gérant ne sera pas compté comme participant au processus de prise de décision aux fins du quorum.

11.2. Toutefois, si le paragraphe 3 s'applique, un gérant qui a un intérêt dans une transaction ou une proposition en cours ou envisagée avec la société sera compté comme participant au processus de prise de décision aux fins du quorum.

11.3. Ce paragraphe s'applique lorsque:

(a) les associés par résolution ordinaire suspendent la stipulation des Statuts qui autrement empêcherait un gérant d'être compté comme participant au processus de prise de décision aux fins du quorum;

(b) l'intérêt du gérant ne peut pas raisonnablement être considéré comme susceptible de causer un conflit d'intérêt;

ou

(c) le conflit d'intérêt du gérant provient d'un motif autorisé.

11.4. Pour les besoins du présent article, les motifs autorisés sont les suivants:

(a) une garantie donnée ou à donner par un gérant ou à un gérant concernant une obligation supportée par ou pour le compte de la société ou une de ses filiales;

(b) une souscription, ou un accord de souscription, à des parts ou autres titres de la société ou une de ses filiales, et de prise ferme directe ou indirecte, ou garantie de la souscription à de telles parts ou titres; et

(c) des arrangements en vertu desquels des bénéfices sont mis à disposition des employés, gérants et administrateurs, ou des anciens employés de la société ou d'une de ses filiales qui ne prévoient pas de bénéfices spéciaux pour les gérants et administrateurs ou les anciens gérants et administrateurs.

11.5. Pour les besoins du présent article, les références à la décision envisagée et au processus de prise de décision incluent toute réunion des gérants ou une partie d'une réunion des gérants.

11.6. Sous réserve du paragraphe 7, si une question concernant le droit d'un gérant de participer à une réunion (ou à une partie d'une réunion) aux fins du quorum se pose à une réunion, la question peut, avant la conclusion de la réunion, être référée au président de la réunion dont les règles relatives à tout gérant autre que le président sera définitive et décisive.

11.7. Si une question concernant le droit de participer à la réunion (ou à une partie de la réunion) devait se poser à l'égard du président de la réunion, la question sera tranchée par une décision des gérants lors de cette réunion, aux fins de laquelle le président de la réunion ne devra pas être considéré comme participant à la réunion (ou à la partie de la réunion) aux fins du quorum et du vote.

Art. 12. Pouvoir discrétionnaire des gérants de fixer des règles supplémentaires. Sous réserve des Statuts, les gérants peuvent fixer toute règle qu'ils jugent appropriée sur la façon de prendre des décisions, et sur la façon dont ces règles doivent être consignées ou communiquées aux gérants.

Nomination des gérants

Art. 13. Durée du mandat. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale pour une durée limitée ou illimitée. Si aucune durée n'est précisée, la durée sera considérée comme illimitée.

Art. 14. Fin du mandat d'un gérant. Une personne cesse d'être un gérant dès que:

- (a) cette personne cesse d'être gérant en vertu d'une disposition de la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915 ou fait l'objet d'une interdiction légale;
- (b) une ordonnance de faillite personnelle a été rendue contre cette personne;
- (c) cette personne est révoquée par résolution ordinaire, avec ou sans motif, même avant la fin de son mandat; et/ou
- (d) la société a reçu une notification du gérant, selon laquelle ce dernier démissionne de ses fonctions, et que cette démission a pris effet conformément aux dispositions de cet avis.

Art. 15. Rémunération et dépenses des gérants.

15.1. Sauf décision contraire du conseil de gérance, les gérants ne sont pas responsables envers la société des rémunérations qu'ils perçoivent en tant que directeurs, gérants ou autres agents ou employés de la société, ou de toute autre personne morale dans laquelle la société détient des intérêts.

15.2. La société peut rembourser toute dépense raisonnable que les gérants ont engagé à juste titre en raison de leur participation à:

- (a) des réunions des gérants;
- (b) des assemblées générales; ou
- (c) des réunions distinctes des détenteurs d'obligations de la société ou, autrement en relation avec l'exercice de leurs pouvoirs et l'exonération de leurs responsabilités par rapport à la société.

Partie 3. Parts et Distributions

Art. 16. Capital.

16.1. Le capital social de la société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) réparti comme suit

- (i) quatre cent (400) parts sociales traçantes de classe A ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune (collectivement, les Parts Sociales de Classe A, et individuellement, une Part Sociale de Classe A); et
- (ii) dix-neuf mille cent six cent (19.600) parts sociales traçantes de classe B ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune (collectivement, les Parts Sociales de Classe B, et individuellement, une Part Sociale de Classe B).

En plus du capital social, un (des) compte(s) de prime d'émission sur le(s)quel(s) toute prime payée sur une(des) part (s) en plus de sa (leur) valeur nominale est transférée. Le montant du compte de prime peut être utilisé pour le rachat de parts en vertu de l'article 17. des présents Statuts, compenser des pertes nettes, effectuer des distributions aux associés ou affecter les fonds à la réserve légale.

16.2. Les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B sont collectivement désignées comme les Parts Sociales.

16.3. Les Parts Sociales de Classe A tracent la performance et le rendement de tous les revenus dérivés de la Société émanant de toute filiale constituée ou qui pourrait être constituée par la Société dans le futur, à l'exception de 98% des bénéfices nets récurrents émanant de l'Investissement Luxembourg (tel que ce terme est défini à l'article 16.4 ci-dessous) qui, en tout état de cause, sera tracée par les Parts Sociales de Classe B.

16.4. Les Parts Sociales de Classe B tracent 98% de la performance et des revenus des investissements de la Société dans PS2 Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et PS4 Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois (l'Investissement Luxembourg) et ce de la manière suivante:

- Les Parts Sociales de Classe B tracent 98% des bénéfices nets récurrents dérivant de l'Investissement Luxembourg à compter de la date des présentes jusqu'à la date de rachat des Parts Sociales de Classe B.

16.5. Aucune part ne sera émise pour un montant inférieur au total de sa valeur nominale et de toute prime payable à la société en contrepartie de son émission.

16.6. Le fait d'être propriétaire d'une part vaut connaissance tacite des résolutions valablement adoptées par l'assemblée générale.

Art. 17. Rachat et remboursement des Parts.

17.1. Le capital social de la société peut être réduit par le rachat et l'annulation ou par le remboursement d'une ou plusieurs Parts.

17.2. Les Parts peuvent être rachetées et sont passibles d'être remboursées sous réserve de et en conformité avec les termes, conditions et modalités de rachat ou de remboursement tels que décidés de temps à autre par le conseil de gérance. Les termes du rachat ou du remboursement peuvent prévoir que le montant à payer pour le rachat (le «Montant d'Annulation») peut, par accord entre la société et le détenteur des Parts, être payé à une date ultérieure à la date de rachat. Sinon, les Parts doivent être payées au moment du rachat.

17.3. Les Parts peuvent seulement être rachetées à partir de capitaux propres distribuables et les produits d'une nouvelle émission simultanée de Parts faite aux fins du remboursement ou de l'amortissement (en ce compris toute somme transférée au compte de prime d'émission pour nouvelles Parts).

17.4. Lorsque les Parts sont rachetées, les Parts sont immédiatement traitées comme si elles étaient annulées et, jusqu'à l'annulation effective de tous les droits attachés à ces Parts, y compris sans limitation les droits de vote et des droits de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus.

17.5. Si, à l'approbation des comptes annuels pour un exercice social au cours duquel des Parts ont été remboursées, les capitaux propres distribuables déterminés par référence à ces comptes annuels sont négatifs, alors les (anciens) détenteurs des Parts remboursées devront:

- (a) reverser le Montant d'Annulation (ou une partie) à la société pour couvrir le déficit; ou
- (b) en cas de remboursement par distribution en nature, verser à la société une somme égale à la valeur la plus petite entre la valeur de la distribution (au moment où elle a été effectuée) et le déficit.

Art. 18. Pouvoirs d'émettre différentes classes de Parts. Sans préjudice des droits attachés à toute Part existante, les Statuts peuvent être modifiés pour émettre d'autres classes de Parts sociales assorties de droits ou de restrictions qui peuvent être déterminées par résolution spéciale. Une modification des Statuts qui serait préjudiciable aux droits liés à une ou plusieurs Parts, requière le consentement des détenteurs des Parts concernées.

Art. 19. Absence de caractère contraignant, pour la société, des intérêts non absolus. Les Parts sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par Part.

Art. 20. Certificats de Parts.

20.1. La société doit émettre à chaque associé qui le demande, gratuitement, un ou plusieurs certificats pour les Parts que cet associé possède.

20.2. Chaque certificat doit préciser:

- (a) le nombre de Parts pour lequel il est délivré;
- (b) la valeur nominale de ces Parts;
- (c) que ces Parts sont intégralement libérées; et
- (d) tout numéro distinctif qui leur est attribué.

20.3. Si plusieurs personnes possèdent une Part, un seul certificat sera émis en ce qui la concerne.

Art. 21. Remplacement des certificats de Parts.

21.1. Si un certificat émis au titre des Parts d'un associé est:

- (a) endommagé ou rendu illisible; ou
- (b) déclaré perdu, volé ou détruit, cet associé est en droit de se faire délivrer un certificat de remplacement pour ces mêmes Parts.

21.2. Un associé exerçant son droit de se faire délivrer ce certificat de remplacement:

- (a) peut exercer en même temps le droit de se voir émettre un seul certificat ou des certificats distincts;
- (b) doit renvoyer à la société le certificat à remplacer s'il est endommagé ou illisible; et
- (c) doit se conformer aux conditions en matière de preuve, d'indemnité, et de paiement de frais abordables fixés par les gérants.

Art. 22. Cessions de Parts.

22.1. Les Parts sont librement cessibles entre les associés au moyen d'un acte de cession, sous la forme habituelle ou sous toute autre forme approuvée par les gérants, qui est exécuté par ou au nom du cédant. Les Parts ne peuvent pas être cédées à des non-associés sauf accord préalable des associés donné par une résolution adoptée par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

22.2. Aucun frais ne pourra être facturé pour l'enregistrement d'un instrument de cession ou tout autre document concernant ou affectant le titre de propriété d'une part.

22.3. La société peut retenir tout instrument de cession qui est enregistré.

Art. 23. Transmission de Parts.

23.1. Les Parts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés, qu'avec l'approbation des associés représentant les trois-quarts des Parts détenues par les associés survivants. Aucun consentement ne sera requis pour le transfert des Parts aux héritiers légaux ou au conjoint survivant.

23.2. Si les Parts sont autrement transmises par application de la loi, en ce compris en raison d'une fusion ou scission d'un associé, les droits attachés à ces Parts, en ce compris le droit d'assister ou de voter à une assemblée générale, et le droit aux distributions, seront suspendus jusqu'à ce que le transmission ait été approuvé par les associés représentant les trois-quarts des autres Parts de la société.

Dividendes et Autres distributions

Art. 24. Procédure de déclaration de dividende.

24.1. Les associés peuvent, par résolution ordinaire, déclarer un dividende final.

24.2. Un dividende final ne doit pas être déclaré à moins que les gérants n'aient formulé une recommandation quant à son montant. Ce dividende ne doit pas dépasser le montant recommandé par les gérants.

24.3. Les gérants peuvent décider de payer un dividende intérimaire (ou d'effectuer une distribution autre qu'un dividende) à partir des capitaux propres distribuables selon les comptes intermédiaires préparés à cette occasion et au vu des droits des créanciers, à condition que cette décision soit prise dans les deux mois suivant la date des comptes intermédiaires.

24.4. Sauf si la résolution des associés de déclarer un dividende final ou la décision des gérants de payer un dividende intérimaire (ou d'effectuer une distribution autre qu'un dividende) ne spécifie une date ultérieure, le dividende doit être versé par référence aux Parts détenues par chaque associé à la date de la résolution ou de la décision de le déclarer ou de le verser.

24.5. Les associés, dans la détermination de l'équilibre de la répartition des profits annuels nets et/ou des dividendes finaux, décide que chaque classe particulière de Part Sociale de la Société trace un investissement particulier et que le(s) propriétaire(s) de ladite classe particulière de Part Sociale est en droit de bénéficier du revenu dérivé de cet investissement particulier diminué des coûts relatifs à l'investissement, des pertes résultant de l'investissement (le cas échéant) et un montant proportionnel des coûts de l'administration de la Société, étant entendu, par souci de clarté, que (i) les Parts Sociales de Classe A doivent tracer tous les revenus dérivés de la Société, à l'exception de 98% des bénéfices nets récurrents dérivant de l'Investissement Luxembourg et (ii) les Parts Sociales de Classe B doivent tracer 98% des bénéfices nets récurrents dérivant de l'Investissement Luxembourg.

Art. 25. Paiement des dividendes et Autres distributions.

25.1. Lorsqu'un dividende ou toute autre somme consistant en une distribution, est payable à l'égard d'une part, il doit être payé par un ou plusieurs des moyens suivants:

(a) transfert vers un compte bancaire indiqué par le bénéficiaire de la distribution, soit par écrit, soit de la façon qui pourra être décidée par les gérants;

(b) envoi d'un chèque libellé au nom du bénéficiaire de la distribution, par les services postaux, à l'adresse enregistrée du bénéficiaire de la distribution (si le bénéficiaire de la distribution est un titulaire de la part), ou (dans tous les autres cas) à une adresse spécifiée par le bénéficiaire de la distribution soit par écrit, soit de la façon qui pourra être décidée par les gérants;

(c) l'envoi d'un chèque libellé au nom de la personne, par les services postaux, à la personne et à l'adresse spécifiées par bénéficiaire de la distribution, soit par écrit, soit de la façon qui pourra être décidée par les gérants; ou

(d) tout autre moyen de paiement dont les gérants conviennent avec le bénéficiaire de la distribution, soit par écrit, soit par tout autre moyen dont les gérants décideront.

Art. 26. Absence d'intérêts sur les distributions. La société peut ne pas payer d'intérêts sur tout dividende ou toute autre somme payable au titre d'une part, sauf disposition contraire prévue par les dispositions de tout autre accord intervenu entre le détenteur de cette part et la société.

Art. 27. Distributions non réclamées.

27.1. Tous les dividendes ou autres sommes qui sont:

(a) payables au titre des Parts; et

(b) non réclamés après avoir été déclarés ou être devenus exigibles, peuvent être investis ou mis à profit de toute autre façon par les gérants de la société pour le bénéfice de la société, jusqu'à leur revendication.

27.2. Si:

(a) cinq années se sont écoulées depuis la date à laquelle un dividende ou toute autre somme est devenue exigible; et

(b) le bénéficiaire de distribution ne l'a pas revendiqué, le bénéficiaire de la distribution n'a plus droit à ce dividende ou à toute autre somme et ceux-ci cessent d'être dus par la société.

Art. 28. Distributions en nature.

28.1. Les associés peuvent, par résolution ordinaire, sur recommandation des gérants, décider de payer tout ou partie d'un dividende ou toute autre distribution payable au titre d'une part, en transférant des actifs en nature d'une valeur équivalente (y compris, sans limite, des Parts ou autres titres dans toute société).

28.2. Aux fins du paiement d'une distribution en nature, les gérants peuvent prendre les dispositions qu'ils jugent appropriées, notamment, en cas de difficulté concernant la distribution:

(a) fixer la valeur des actifs; et

(b) payer en numéraire tout bénéficiaire de la distribution, sur la base de cette valeur, afin d'ajuster les droits des bénéficiaires.

Art. 29. Renonciation aux distributions.

29.1. Les bénéficiaires de la distribution peuvent renoncer à leur droit à un dividende ou à toute autre distribution payable au titre d'une part sociale, en avisant la société par écrit à cet effet, mais si:

(a) la part a plus d'un propriétaire; ou

(b) plusieurs personnes détiennent un droit sur la part, soit en raison du décès d'un ou plusieurs détenteurs conjoints, ou pour une autre raison,

l'avis ne produit ses effets que s'il est émis afin d'être donné, et signé, par tous les titulaires ou les personnes qui détiennent par ailleurs un droit sur la part.

Réserve légale et capitalisation des bénéfices

Art. 30. Réserve légale. Chaque exercice social, la société doit affecter un montant égal à cinq pour cent (5%) de ses bénéfices nets à la réserve légale. Cette exigence, toutefois, ne s'applique pas si et tant que la réserve l'égale s'élève à dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 31. Pouvoir de capitaliser et appropriation des sommes capitalisées.

31.1. Sous réserve des Statuts, les associés peuvent par résolutions spéciales:

(a) décider de capitaliser des bénéfices de la société (qu'ils soient disponibles ou non pour une distribution) qui ne sont pas requis pour le paiement d'un dividende préférentiel, ou toute somme portée au crédit du compte de prime d'émission ou d'une autre réserve; et

(b) s'approprier toute somme qu'ils décident de capitaliser (une «somme capitalisée») à des personnes qui y auraient eu droit si elle avait été distribuée comme dividende (la «personne ayant droit») et dans les mêmes proportions.

31.2. Les sommes capitalisées doivent être appliquées:

(a) pour le compte des personnes ayant droit; et

(b) dans les mêmes proportions qu'un dividende qui leur auraient été distribués.

31.3. Toute somme capitalisée peut être appliquée au paiement de nouvelles Parts d'une valeur nominale égale à la somme capitalisée qui sont alors émises créditées comme intégralement libérées aux personnes ayant droit ou selon les indications de ces dernières.

31.4. Une somme capitalisée qui a été appropriée à partir de bénéfices disponibles pour une distribution peut être utilisée pour le paiement de nouvelles obligations de la société qui sont alors émises et créditées comme intégralement libérées aux personnes ayant droit ou selon les indications de ces dernières.

31.5. Sous réserve des Statuts, les gérants peuvent:

(a) appliquer les sommes capitalisées conformément aux paragraphes 3 et 4 en partie d'une façon et en partie de l'autre; et

(b) s'arranger, s'ils le jugent approprié, pour empêcher les Parts (ou obligations) de devenir distribuables en fraction (tel que faire des paiements en numéraires à la place).

Partie 4. Prise de décision des associés

Art. 32. Résolutions écrites.

32.1. Les associés peuvent adopter des résolutions par écrit, au lieu de les prendre en assemblée générale, si et tant que le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé devra recevoir le texte de la résolution par écrit et exprimera son vote par écrit.

32.2. L'article 39.2 s'applique mutatis mutandis.

Organisation des assemblées générales

Art. 33. Notifications requises pour les assemblées générales.

33.1. Une assemblée générale (autre qu'une assemblée ajournée) doit être convoquée par notification d'au moins huit (8) jours (en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de la notification).

33.2. Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si les associés y consentent.

33.3. Une notification à une assemblée générale de la société doit être envoyée à:

(a) tous les associés de la société; et

(b) tous les gérants.

33.4. Une notification à une assemblée générale de la société doit contenir:

(a) l'heure, la date et l'endroit où se tiendra l'assemblée; et

(b) l'ordre du jour de l'assemblée et le texte des résolutions proposées.

Art. 34. Présence et intervention aux assemblées générales.

34.1. Une personne peut exercer le droit de s'exprimer lors d'une assemblée générale lorsque cette personne est en mesure de communiquer à tous les participants à la réunion, au cours de la réunion, toutes les informations ou opinions que cette personne a sur l'ordre du jour de la réunion.

34.2. Une personne est en mesure d'exercer le droit de voter à une assemblée générale lorsque:

(a) cette personne est en mesure de voter, au cours de l'assemblée, sur les résolutions mises au vote lors de l'assemblée; et

(b) le vote de cette personne peut être pris en compte pour déterminer si ces résolutions sont ou non adoptées en même temps que les votes de toutes les autres personnes participant à l'assemblée.

34.3. Les gérants peuvent prendre toutes les dispositions qu'ils jugent appropriées pour permettre à ceux qui participent à une assemblée générale d'exercer leurs droits de s'exprimer ou de voter lors de celle-ci.

34.4. Pour déterminer les présences à une assemblée générale, le fait que deux ou plusieurs participants se trouvent ou non l'un et l'autre au même endroit n'est pas déterminant.

34.5. Deux ou plusieurs personnes qui ne se trouvent pas au même endroit assistent à une assemblée générale lorsque les circonstances leur permettent (ou leur permettraient) d'exercer leurs droits de s'exprimer et de voter lors de cette assemblée, elles peuvent (ou pourraient) exercer lesdits droits.

Art. 35. Quorum aux assemblées générales. Aucune question autre que la désignation du président de l'assemblée ne doit être traitée en assemblée générale si les personnes y assistant ne constituent pas le quorum.

Art. 36. Présidence des assemblées générales. Les gérants présents, ou si aucun gérant n'est présent l'assemblée, doit désigner un gérant ou un associé pour présider la réunion, et la désignation du président de l'assemblée doit être le premier point de l'assemblée.

Art. 37. Participation et intervention des gérants et des non-associés.

37.1. Les gérants peuvent assister et intervenir à des assemblées générales, qu'ils soient ou non associés.

37.2. Le président de l'assemblée peut autoriser d'autres personnes qui ne sont pas:

(a) associés de la société; ou

(b) habilitées à un autre titre à exercer les droits des associés lors des assemblées générales, à assister et à intervenir à une assemblée générale.

Art. 38. Ajournement.

38.1. Si les personnes qui assistent à une assemblée générale ne constituent pas un quorum dans la demi-heure suivant l'heure à laquelle la réunion devait commencer, ou si, au cours d'une assemblée, le quorum cesse d'être atteint, le président de l'assemblée doit l'ajourner.

38.2. Le président de la réunion peut ajourner une assemblée générale pour laquelle le quorum est atteint si:

(a) l'assemblée autorise un ajournement; ou

(b) il semble au président de l'assemblée qu'un ajournement est nécessaire afin de protéger la sécurité de toute personne participant à l'assemblée, ou de s'assurer que l'ordre du jour de l'assemblée se déroule de manière ordonnée.

38.3. Le président de l'assemblée doit ajourner une assemblée générale si cela lui a été enjoint par l'assemblée.

38.4. Lors de l'ajournement d'une assemblée générale, le président de l'assemblée doit:

(a) soit spécifier l'heure et le lieu auxquels elle est renvoyée, soit indiquer qu'elle se poursuivra à l'heure et au lieu qui seront fixés par les gérants; et

(b) tenir compte des directives relatives au moment et au lieu de tout renvoi qui ont été données par l'assemblée.

38.5. La société doit informer du jour auquel se tiendra la suite de l'assemblée générale ajournée:

(a) les mêmes personnes que celles auxquelles tout avis relatif aux assemblées générales de la société doit être donné; et

(b) au moyen d'un avis comportant les mêmes informations que celle que ledit avis doit comporter.

38.6. Aucun point de l'ordre du jour ne peut être traité lors d'une assemblée générale ajournée, qui n'aurait pas pu être dûment traité lors de l'assemblée si l'ajournement n'avait pas eu lieu.

Vote aux assemblées générales**Art. 39. Vote: Généralités.**

39.1. Une résolution soumise au vote d'une assemblée générale doit être décidée à main levée sauf si un scrutin est réclamé en bonne et due forme conformément aux Statuts.

39.2. Une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte, les associés seront convoqués une seconde fois, par lettre recommandée, et les résolutions seront alors adoptées à la majorité simple des votes exprimés, sans distinction de la proportion du capital social représenté.

Art. 40. Erreurs et contestations.

40.1. Aucune contestation ne peut être soulevée quant à la qualification de toute personne votant lors d'une assemblée générale, sauf pendant l'assemblée ou l'assemblée ajournée à laquelle le vote contesté est présenté, et tout vote qui n'a pas été rejeté lors de l'assemblée est valable.

40.2. Toute objection doit être rapportée au président de l'assemblée, dont la décision est définitive.

Art. 41. Votes par scrutin.

41.1. Un vote par scrutin sur une résolution peut être exigé:

(a) par anticipation de l'assemblée générale à laquelle elle doit être soumise au vote; ou
(b) à une assemblée générale, soit avant un vote à main levée sur cette résolution soit immédiatement après que le résultat d'un vote à main levée sur cette résolution est déclaré.

41.2. Un vote par scrutin peut être demandé par:

(a) le président de l'assemblée;
(b) les gérants;
(c) deux ou plusieurs personnes ayant le droit de voter sur la résolution; ou
(d) une ou plusieurs personnes représentant au moins un dixième des droits de vote de tous les associés ayant le droit de voter sur la résolution.

41.3. Une demande de vote par scrutin peut être retirée si:

(a) le vote n'a pas encore été effectué; et
(b) le président de l'assemblée autorise le retrait.

41.4. Il doit être procédé aux votes immédiatement et de la manière indiquée par le président de l'assemblée.

Art. 42. Modifications des résolutions.

42.1. Une résolution ordinaire devant être proposée à une assemblée générale peut être modifiée par voie de résolution ordinaire si:

(a) un avis de la modification proposée est donné à la société par écrit par une personne habilitée à voter lors de l'assemblée générale à laquelle elle doit être proposée, au moins 48 heures avant que l'assemblée ait lieu (ou avant une date ultérieure que le président de l'assemblée peut déterminer); et

(b) la modification proposée ne constitue pas, de l'avis raisonnable du président de l'assemblée, une modification substantielle de la portée de la résolution.

42.2. Une résolution spéciale devant être proposée à une assemblée générale peut être modifiée par voie de résolution ordinaire, si:

(a) le président de la réunion propose la modification à l'assemblée générale à laquelle la résolution doit être proposée; et

(b) la modification ne va pas au-delà de ce qui est nécessaire pour corriger une erreur grammaticale ou matérielle dans la résolution;

(c) si le président de l'assemblée, agissant de bonne foi, décide à tort qu'une modification d'une résolution est irrégulière, l'erreur du président n'annule pas le vote portant sur cette résolution.

Partie 5. Arrangements administratifs**Art. 43. Moyens de communication à utiliser.**

43.1. Sous réserve des Statuts, tout objet envoyé ou délivré par ou à la société, en vertu des Statuts peut être envoyé ou livré de la façon requise par la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915 pour les documents ou les informations dont l'envoi ou la délivrance par ou à la société, est autorisé ou requis par toute disposition de cette loi.

43.2. Sous réserve des Statuts, tout avis ou document devant être envoyé ou délivré à un gérant en relation avec la prise de décisions par les gérants, peut également être envoyé ou délivré par le moyen demandé par ce gérant pour l'envoi et la délivrance de ces avis ou documents à ce moment.

43.3. Un gérant peut convenir avec la société que les avis ou les documents envoyés à ce gérant de façon particulière doivent être réputés avoir été reçus dans un délai déterminé à compter de leur envoi, ce délai ne pouvant être inférieur à 48 heures.

Art. 44. Aucun droit d'inspection des comptes et autres registres. Sauf si la loi ou une résolution ordinaire des associés le prévoit ou si les gérants l'autorisent, aucune personne n'a le droit d'inspecter un livre comptable ou autre registre ou document quels qu'ils soient simplement en vertu de sa qualité d'associé.

Art. 45. Indemnité et assurance.

45.1. Un gérant ou ancien gérant de la société ou d'une société du groupe peut être indemnisé sur les avoirs de la société en réparation de:

(a) toute responsabilité encourue par cette personne en relation avec une négligence, un manquement, la violation d'une obligation ou un abus de confiance à l'encontre de la société ou d'une société du groupe;

(b) toute autre responsabilité encourue par cette personne en tant que responsable de la société ou d'une société du groupe.

45.2. Les gérants peuvent décider de souscrire et de maintenir une assurance, aux frais de la société, en faveur de tout gérant ou ancien gérant de la société ou d'une société du groupe pour toute perte ou responsabilité, qui a été ou peut être supportée par cette personne dans le cadre de ses fonctions ou pouvoirs en relation avec la société ou toute société du groupe.

45.3. Cet article n'autorise pas une indemnité ou assurance qu'une disposition de la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915 ou de toute autre loi interdirait ou rendrait nulle.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de cet acte et s'achève le trente et un décembre 2013.

Souscription et libération

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) quatre cent (400) Parts Sociales de Classe A et (ii) dix-neuf mille six cent (19.600) Parts Sociales de Classe B, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune, numérotées 1 à 20.000 et décide de les libérer intégralement par un apport en nature consistant en

A. (i) seize mille trois cent trente-huit (16.338) parts sociales traçantes de classe A ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune et (ii) huit cent mille cinq cent soixante-deux (800.562) parts sociales traçantes de classe B ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune qu'elle détient dans le capital social de PS2 Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 208, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.592 et disposant d'un capital de huit cent seize mille neuf cent dollars américains (USD 816.900,-) (PS2), ayant une juste valeur marchande de sept millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille dollars américains (USD 7.989.000) (les Parts Sociales PS2), et

B. Vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune qu'elle détient dans le capital social de PS4 Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 208, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.594 et disposant d'un capital social de vingt mille dollars américains (USD 20.000) (PS4) ayant une juste valeur marchande de vingt mille dollars américains (USD 20.000) (les Parts Sociales PS4).

L'apport en nature consistant aux Parts Sociales PS2 et aux Parts Sociales PS4 à la Société, pour un montant total de huit millions neuf mille dollars américains (USD 8.009.000,-) est alloué comme suit:

(i) Vingt mille dollars américains (USD 20.000) sera alloué au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) Sept millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille dollars américains (USD 7.989.000) sera alloué au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport des Parts Sociales PS2 et des Parts Sociales PS4 à la Société a été attesté par le notaire instrumentant dans un certificat en date du 26 août 2013 émis par la gérance de PS2 et de PS4.

Ledit certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la personne comparante et du notaire instrumentant restera annexé au présent acte aux fins d'enregistrement.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme suit:

- Tom David WIPPMAN, né dans l'Illinois (Etats-Unis d'Amérique) le 22 octobre 1959, résidant au 332 Maple Avenue, Highland Park, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de gérant A de la société pour une durée indéterminée;

- Kuy Ly ANG, née à Phnom Penh (Cambodge) le 16 février 1967, dont l'adresse professionnelle se situe 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, en qualité de gérant B de la société pour une durée indéterminée; et

- Sébastien PAUCHOT, né à Paris (France) le 1 mars 1976, dont l'adresse professionnelle se situe 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, en qualité de gérant B de la société pour une durée indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 août 2013. Relation: EAC/2013/11259. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013135644/1144.

(130164826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Metallum Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.635.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of August,

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of METALLUM HOLDING S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.635 (the Company). The Company was incorporated on December 14, 2006 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 413 of 20 March 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 2 March 2012 pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°1082 of 27 April 2012.

The Meeting is chaired by Edoardo Romano, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Anne-Lise Delfanne, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Paul Lanois, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to below as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. the shareholders, present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present deed after having been signed prior to the opening of the proceedings of the Meeting by the shareholders present or holders of powers of attorney and the members of the Bureau;

II. the powers of attorney from the shareholders represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the holders of powers of attorney, the members of the Bureau and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

III. it appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entire share capital is duly represented at the Meeting; the Meeting is therefore validly constituted and may deliberate upon the items on the agenda set forth hereafter;

IV. each shareholder of the Company waives the convening notices, considering itself as duly convened and declare having full knowledge of the agenda which was communicated to it in advance;

V. the agenda of the Meeting is as follows:

(1) Reduction of the share capital of the Company from its current amount of EUR 10,000,000 (ten million euros) to EUR 8,818,142 (eight million eight hundred eighteen thousand one hundred and forty-two euros) without payment to the shareholders of the Company, by way of the cancellation of all of the 590,929 (five hundred and ninety thousand nine hundred and twenty-nine) class B shares in the Company (the Class B Shares) currently held by the Company;

(2) Subsequent amendment of articles 5.1, 7, 9.5 11.1 (iii) and (ix), and 23 of the articles of association of the Company (the Articles) without amending the corporate purpose; and

(3) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any director of the Company and any employee of Experta Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the redemption of the repurchased shares and their subsequent cancellation in the share register of the Company;

(4) Miscellaneous.

After due deliberation, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to cancel all of the Class B Shares currently held by the Company and resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 10,000,000 (ten million euros) to EUR 8,818,142 (eight million eight hundred eighteen thousand one hundred and forty-two euros) without payment to the shareholders of the Company.

Second resolution

- The Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles such that it shall now read as follows:

" **5.1.** The subscribed share capital is set at eight million eight hundred eighteen thousand one hundred and forty-two euros (8,818,142) consisting of three million seven hundred and fifty-four thousand seventy-one (3,754,071) class A shares and six hundred and fifty-five thousand (655,000) class C shares in registered form with a par value of two euro (EUR 2.-) each, fully paid up."

- The Meeting resolves to amend article 7 of the Articles such that it shall now read as follows:

" **7. Transfer of shares.**

7.1 Subject to the provisions of this article 7, shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

For the purpose of the Articles, Transfer (and all derivative expressions including verbs) shall mean any transaction aiming at or resulting in a transfer of (i) shares, warrants, convertible preferred equity certificates (the CPECs), (convertible) bonds and other securities of the Company (whether or not representing its share capital and whether or not entitling the holder thereof to vote); and (ii) securities of the Company entitling their holder to subscribe for or to obtain such securities or the exchange in such securities (together the Securities), for valuable consideration or for free, voluntarily, by public auction, by reason of death or pursuant to a court decision or arbitration award, including but not limited to contributions or transfers of a universality or business, merger, de-merger, the granting of a pledge, the granting of options to purchase or to sell Securities or the conclusion of a swap or other agreement, that completely or partially transfers the economical benefits or the ownership of Securities.

If shares, warrants, CPECs, (convertible) bonds or any other Securities of a specific class are Transferred to a holder of a different class, they will automatically become shares, warrants, CPECs, (convertible) bonds or any other Securities of the class held by the Transferee.

In case a shareholder exercises its rights under Articles 7.4, 7.5 or 7.6, the Transfer of its Securities to the Candidate-Purchaser shall be effected at the same terms and conditions as those offered by the Candidate-Purchaser to the Transferor.

7.2 Permitted Transfers

The following Transfers are permitted and not subject to any of the other restrictions set forth in this Article 7:

7.2.1 A Transfer by a Class A Shareholder or a Class C Shareholder to a Class A Shareholder.

7.2.2 A Transfer by a Class A Shareholder to a Class C Shareholder.

7.2.3 A Transfer by a Class A Shareholder to an entity Controlled by a Class A Shareholder and, subsequently any Transfer by any such entity to a Class A Shareholder or any other entity Controlled by a Class A Shareholder, provided the transferring entity irrevocably undertakes to immediately repurchase such Securities and the transferee irrevocably undertakes to Transfer these Securities to the transferring entity if, at any time, the transferee is no longer Controlled by a Class A Shareholder.

7.3 Lock-up

The shareholders of the Company shall not Transfer any of their Securities prior to July 20, 2012, except for Transfers made in accordance with article 7.2. or with article 7.6.

7.4 Right of first refusal

7.4.1 If as a result of a bona fide offer made by a third party (the Candidate-Purchaser) to any of the shareholders (the Transferor), the Transferor wishes to Transfer all or part of its Securities to the Candidate- Purchaser, it shall notify, in any case prior to any binding agreement between the Transferor and the Candidate-Purchaser, the other shareholders (the Other Shareholders) and the Board of Directors of all the relevant terms and conditions of the Candidate Purchaser's offer (the Transfer Notice) including:

- the name and address or, in the case of a legal entity, the corporate name and registered office of the Candidate-Purchaser;
- the number of Securities it wishes to Transfer (the Offered Securities);
- the bona fide price the Candidate-Purchaser is willing to pay for the Offered Securities;
- the other terms and conditions under which the Offered Securities would be Transferred; and

- the unconditional commitment of the Candidate-Purchaser to be bound by any agreement entered into from time to time by the shareholders of the Company relating to the Company and his acknowledgment of (i) the right of first refusal set out in this Article 7.4 and (ii) the tag-along right set out in Article 7.5.

7.4.2 The Other Shareholders shall have a right of first refusal to purchase the Offered Securities (or a tag-along right pursuant to Article 7.5). This right of first refusal shall apply pro rata to the Other Shareholders' respective participation in the Company's share capital.

7.4.3 The Other Shareholders shall each have the right to exercise their right of first refusal by providing notice thereof to the Board of Directors and to the Transferor within twenty (20) Business Days following receipt of the Transfer Notice. The Board of Directors shall then inform the Other Shareholders of the aggregate number of Securities for which the Other Shareholders have exercised their right of first refusal (and, as the case may be, for which they have exercised their tag-along right as set out in Article 7.5) (the "Second Transfer Notice"). The Other Shareholders which have not sent their notice within this 20-Business day period shall be deemed to have elected not to exercise their right of first refusal (nor their tag-along right as set out in Article 7.5).

7.4.4 If the aggregate number of Securities for which the Other Shareholders have exercised their right of first refusal is lower than the number of Offered Securities, the Other Shareholders (other than those who have not exercised their right of first refusal) shall have five (5) Business Days from the Second Transfer Notice (the "Second Period") to inform the Board of Directors and the Transferor of how many of the Securities, that have not been purchased as a result of the Second Transfer Notice, they wish to purchase (the "Third Transfer Notice").

7.4.5 The Board of Directors shall inform the Transferor and the Other Shareholders if the number of Securities for which the rights of first refusal have been exercised as a result of the Second Transfer Notice and Third Transfer Notice exceeds, equals or is lower than the number of Offered Securities, within five (5) Business Days after the expiry of the Second Period (the "Last Notice").

7.4.6 If this number exceeds the number of Offered Securities, the Offered Securities will be allocated to the Other Shareholders in the proportion to be jointly agreed by them within five (5) Business Days from receipt of the Last Notice or, failing agreement, in proportion to the number of Securities they each own.

7.4.7 If this number is lower than the number of the Offered Securities, the right of first refusal of all the Other Shareholders shall be deemed not to have been exercised and the Transferor shall have the right to Transfer all the Offered Securities to the Candidate-Purchaser in accordance with the terms and conditions set out in the Transfer Notice, provided that this Transfer must be executed within twenty (20) Business Days following receipt of the Last Notice.

7.4.8 If Other Shareholders have exercised their tag-along right pursuant to Article 7.5 or if the Class A Shareholders have validly exercised their drag-along right in accordance with Article 7.6, the Candidate-Purchaser shall also purchase these Securities within the period set out in Article 7.4.7.

7.5 Tag Along

Defined terms used in this Article 7.5 shall have the same meaning, mutatis mutandis, as the defined terms used in Article 7.4.

7.5.1 If as a result of an offer made by a Candidate-Purchaser to any of the shareholders, such Transferor would Transfer all or part of its Securities to such Candidate-Purchaser, the Other Shareholders shall have the right to sell an equivalent proportion of their Securities, to the Candidate-Purchaser(s).

However, if as a result of an offer made by a Candidate-Purchaser, the Class A Shareholders would Transfer 20% or more of the then outstanding Company's share capital, each of the Class C Shareholder shall have the option to sell to the Candidate-Purchaser either an equivalent proportion of their Securities or all their Securities (at their entire discretion).

7.5.2 The Transferor shall notify to the Other Shareholders and the Board of Directors all information referred to in Article 7.4.1 in accordance with Article 7.4.

7.5.3 The Other Shareholders shall be entitled to exercise their tag along right as set out in the present article in accordance with Articles 7.4.2 and 7.4.3.

7.6 Drag Along Right

7.6.1 In the event that:

- (i) a Candidate-Purchaser offers to acquire Securities, representing 80% or more of the then outstanding share capital of the Company as well as 80% or more of the voting rights; and
- (ii) the Class A Shareholders wish to accept such offer; and
- (iii) the Class C Shareholder have waived their rights under Articles 7.4 and 7.5 (or the applicable exercise periods under these articles have lapsed or if they are deemed not to have been exercised),

the Class A Shareholders may cause the Class C Shareholder to also Transfer all their Securities to the Candidate-Purchaser.

7.6.2 In the event that:

- (i) a Candidate-Purchaser offers to acquire Securities, representing less than 80% of the then outstanding share capital of the Company as well as less than 80% of the voting rights; and

(ii) the Class A Shareholders wish to accept such offer; and

(iii) the Class C Shareholder have waived their rights under Articles 7.4 and 7.5 (or the applicable exercise periods under these articles have lapsed or if they are deemed not to have been exercised),

the Class A Shareholders may cause the Class C Shareholder to also Transfer a proportional part of their Securities to the Candidate-Purchaser.

7.6.3 The notification of the offer by the Class A Shareholders to the Class C Shareholder shall be made in accordance with Article 7.4, and shall specify the Class A Shareholders' intention to exercise their drag along right under Article 7.6.1 or 7.6.2, (as the case may be) should the Class C Shareholder decide to waive (or not to exercise) their rights under Articles 7.4 and 7.5.

7.6.4 This drag along right shall not apply in the event of an IPO."

- The Meeting resolves to amend article 9.5 of the Articles such that it shall now read as follows:

" **9.5.** If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), and in two (2) Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the share capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented, including the favorable vote of the holders of Class C shares."

- The Meeting resolves to amend article 11.10 (iii) and (ix) of the Articles such that it shall now read as follows:

" **11.10.** Notwithstanding the provisions of article 11.8, decisions relating to the following items shall require the majority of the votes present or represented at the relevant meeting, as well as the approval of a Class A Director:

(iii) any modification of the terms and conditions of the Group's financing likely to have (i) an impact on the refunding of the loan entered into between the Company and Diversinvest S.A. or (ii) a negative impact on the position of the Class C Shareholder;

(ix) any material change of the corporate structure of the Group and any change of the corporate structure of the Group having a non proportionate impact for the Class A Shareholders on the one hand, and for the Class C Shareholder on the other hand."

- The Meeting resolves to amend article 23 of the Articles such that it shall now read as follows:

23. Definitions.

23.1. In addition to the terms defined above, the following terms shall have the meaning set forth below for the purpose of the Articles:

Business Day means a day which is not a Saturday or a Sunday, and on which commercial banks are open for corporate business in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

Class A Shareholder means the holder of class A shares in the Company;

Class C Shareholder means the holder of class C shares in the Company;

Control means control as defined in Article 2 of the law of 25 August 2006. The same applies to any derivative forms and expressions of this term (including if it is used as a verb); and

IPO means an initial public offering with a view to permitting the public distribution of newly issued or existing Shares and obtaining the listing of the Shares on a regulated or organized market."

Third resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and grants power and authority to any director of the Company and any employee of Experta Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the redemption of the repurchased shares and their subsequent cancellation in the share register of the Company

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated at the beginning of the deed.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour d'août,

par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

se tient une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de METALLUM HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 123.635 (la Société). La Société a été constituée le 14 décembre 2006 par un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 413 du 20 mars 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 2 mars 2012 par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°1082 du 27 avril 2012.

L'Assemblée nomme Edoardo Romano, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg comme président de l'Assemblée (le Président). Le Président nomme Anne-Lise Delfanne, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée élit Paul Lanois, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présences qui restera annexée au présent acte après avoir été signée avant l'ouverture de l'Assemblée par les actionnaires présents ou les mandataires des actionnaires et les membres du Bureau;

II. les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par les mandataires, les membres du Bureau et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte afin d'être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement;

III. il résulte de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que l'intégralité du capital social de la Société est dûment représenté à l'Assemblée qui est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points à l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

IV. chaque actionnaire de la Société renonce aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance;

V. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 10.000.000 (dix millions d'euros) à EUR 8.818.142 (huit millions huit cent dix-huit mille cent quarante-deux euros) sans distribution aux actionnaires de la Société, par le biais de l'annulation de l'intégralité des 590.929 (cinq cent quatre-vingt-dix mille neuf cent vingt-neuf) actions de catégorie B dans la Société (les Actions de Catégorie B) actuellement détenues par la Société;

(2) Modification consécutive des articles 5.1, 7, 9.5, 11.1 (iii) et (ix) et 23 des statuts de la Société (les Statuts) sans modifier l'objet social; et

(3) Modification du registre des actionnaires de la Société de manière à y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société ainsi que tout employé de Experta Luxembourg, de procéder, sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société à l'inscription du remboursement des actions rachetées et de leur annulation subséquente dans le registre des actionnaires de la Société; et

(4) Divers.

Après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'annuler l'intégralité des Actions de Catégorie B actuellement détenues par la Société et décide de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 10.000.000 (dix millions d'euros) à EUR 8.818.142 (huit millions huit cent dix-huit mille cent quarante-deux euros) sans distribution aux actionnaires de la Société.

Deuxième résolution

- L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à huit millions huit cent dix-huit mille cent quarante-deux euros (EUR 8.818.142) représenté par trois millions sept cent cinquante-quatre mille soixante et onze (3.754.071) actions de catégorie A et six cent cinquante-cinq mille (655.000) actions de catégorie C sous forme nominative d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, entièrement libérées.»

- L'Assemblée décide de modifier l'article 7 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **7. Transfert des actions.**

7.1 Sous réserve des dispositions du présent article 7, le transfert d'Actions s'effectuera par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des Actionnaires et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables. La Société peut accepter comme preuve du transfert tout document qu'elle jugera approprié.

Dans le respect des statuts, Transfert (et toute les expressions en dérivant, y compris les verbes) signifiera toute transaction ayant pour but ou résultant d'un transfert (i) d'actions, de warrants, de "convertible preferred equity certificates" (les CPECs), d'obligations (convertibles) et de tout autre titre de la Société (représentant ou non son capital social et autorisant ou non leur détenteur à voter); et (ii) les titres de la Société autorisant leur détenteur à souscrire à ou à obtenir de tels titres ou à échanger de tels titres (ensemble les Titres), à titre onéreux ou à titre gratuit, volontairement, par adjudication publique, pour raison de décès ou par décision judiciaire ou par décision arbitrale, incluant mais ne se limitant pas aux apports ou aux transferts de l'universalité des affaires, à la fusion, à la scission, à la mise en gage, à la concession de droits d'option pour l'acquisition ou la vente de Titres ou à la conclusion de swap ou de tout autre convention, qui opérerait un transfert total ou partiel des bénéfices économiques ou de la propriété des Titres.

Si des actions, warrants, CPECs, obligations (convertibles) ou tout autre titre d'une catégorie spécifique sont Transférés à un détenteur de catégorie différente, ils deviendront automatiquement des actions, warrants, CPECs, obligations (convertibles) ou tout autre titre spécifique de la catégorie détenue par le cessionnaire.

Dans l'hypothèse où un actionnaire exerce les droits qu'il détient en vertu des articles 7.4, 7.5 ou 7.6, le Transfert de ses Titres au Candidat Acquéreur sera effectué aux mêmes termes et conditions que ceux offerts par le Candidat Acquéreur au Cédant.

7.2 Transferts Autorisés

Les Transferts suivants sont autorisés et ne sont pas soumis à l'une des restrictions exposées au présent article 7:

7.2.1 Un Transfert par un Actionnaire de Catégorie A ou un Actionnaire de Catégorie C à un Actionnaire de Catégorie A.

7.2.2 Un Transfert par un Actionnaire de Catégorie A à un Actionnaire de Catégorie C.

7.2.3 Un Transfert par un Actionnaire de Catégorie A à une entité Contrôlée par un Actionnaire de Catégorie A et, subséquemment tout Transfert d'une telle entité à un Actionnaire de Catégorie A ou à toute autre entité Contrôlée par un Actionnaire de Catégorie A, pourvu que le cédant s'engage irrévocablement à racheter ces Titres et que le cessionnaire s'engage irrévocablement à transférer ces Titres au cédant si, à n'importe quel moment, le cessionnaire n'était plus Contrôlé par un Actionnaire de Catégorie A.

7.3 Gel

Les actionnaires de la Société ne Transféreront aucun de leurs Titres avant le 20 juillet 2012, sauf pour les Transferts effectués conformément à l'article 7.2. ou conformément à l'article 7.6.

7.4 Droit de premier refus

7.4.1. Si suite à une offre de bonne foi faite par un tiers (le Candidat-Acquéreur) à n'importe lequel des actionnaires (le Cédant), le Cédant souhaite Transférer tout ou partie de ses Titres au Candidat-Acquéreur, il devra notifier, en tous cas avant la conclusion de toute convention obligatoire entre le Cédant et le Candidat-Acquéreur, tous les termes et conditions de l'offre du Candidat-Acquéreur (l'Avis de Cession) aux autres actionnaires (les Autres Actionnaires) et au Conseil d'Administration, en ce compris:

- le nom et l'adresse ou, dans le cas d'une personne morale, la dénomination sociale et le siège social du Candidat-Acquéreur;
- le nombre de Titres qu'il souhaite Transférer (les Titres Offerts);
- le prix de bonne foi que le Candidat-Acquéreur est prêt à payer pour les Titres Offerts;
- les autres termes et conditions selon lesquels les Titres Offerts devront être Transférés; et
- l'engagement inconditionnel du Candidat-Acquéreur d'être lié par toute convention concernant la Société conclue de temps en temps par les actionnaires de la Société et sa reconnaissance (i) du droit de premier refus tel que décrit dans cet Article 7.4 et (ii) du droit de suite tel que décrit à l'Article 7.5.

7.4.2. Les Autres Actionnaires ont un droit de premier refus portant sur les Titres Offerts (ou un droit de suite en vertu de l'Article 7.5). Ce droit de premier refus s'appliquera au pro rata de la participation respective des Autres Actionnaires dans le capital social de la Société.

7.4.3. Les Autres Actionnaires ont le droit d'exercer leur droit de premier refus en notifiant leur intention de l'exercer au Conseil d'Administration et au Cédant endéans vingt (20) Jours Ouvrables à compter de la réception de l'Avis de Cession. Le Conseil d'Administration informera ensuite les Autres Actionnaires du nombre total de Titres pour lesquels les Autres Actionnaires ont exercé leur droit de premier refus (et, selon le cas, pour lesquels ils ont exercé leur droit de suite tel que décrit à l'Article 7.5) (le Second Avis de Cession). Les Autres Actionnaires qui n'auront pas envoyé leur notification endéans ce délai de vingt Jours Ouvrables seront présumés avoir choisi de ne pas exercer leur droit de premier refus (ni leur droit de suite tel que décrit à l'Article 7.5).

7.4.4. Si le nombre total de Titres pour lesquels les Autres Actionnaires ont exercé leur droit de premier refus est inférieur au nombre de Titres Offerts, les Autres Actionnaires (autres que ceux qui n'ont pas exercé leur droit de premier refus) disposeront de cinq (5) Jours Ouvrables à compter du Second Avis de Cession (la Seconde Période) pour informer le Conseil d'Administration et le Cédant du nombre de Titres, qui n'ont pas été achetés suite au Second Avis de Cession, qu'ils souhaitent acquérir (le Troisième Avis de Cession).

7.4.5. Le Conseil d'Administration devra informer le Cédant et les Autres Actionnaires si le nombre de Titres pour lesquels les droits de premier refus ont été exercé suite au Second Avis de Cession et au Troisième Avis de Cession excède, est égal ou est inférieur au nombre de Titres Offerts, endéans cinq (5) Jours Ouvrables après l'expiration de la Seconde Période (le Dernier Avis).

7.4.6. Si ce nombre excède le nombre de Titres Offerts, les Titres Offerts seront alloués entre les Autres Actionnaires conformément à l'accord de répartition qu'ils auront conclu entre eux endéans cinq (5) Jours Ouvrables à compter de la réception du Dernier Avis, ou, à défaut d'accord, proportionnellement au nombre de Titres détenus par chacun d'entre eux.

7.4.7. Si ce nombre est inférieur au nombre de Titres Offerts, le droit de premier refus de tous les Autres Actionnaires sera présumé ne pas avoir été exercé et le Cédant aura le droit de Transférer tous les Titres Offerts au Candidat-Acquéreur conformément aux termes et conditions tels que décrits dans l'Avis de Cession, à condition que ce Transfert soit réalisé endéans vingt (20) Jours Ouvrables à dater de la réception du Dernier Avis.

7.4.8. Si d'Autres Actionnaires ont exercé leur droit de suite conformément à l'Article 7.5 ou si les Actionnaires de Catégorie A ont valablement exercé leur droit de suite conformément à l'Article 7.6, le Candidat-Acquéreur devra également acquérir ces Titres endéans la période décrite à l'Article 7.4.7.

7.5 Droit de suite

Les termes définis utilisés dans cet Article 7.5 auront la même signification, mutatis mutandis, que les termes définis utilisés dans l'Article 7.4.

7.5.1. Si suite à une offre faite par un Candidat-Acquéreur à n'importe lequel des actionnaires, le Cédant Transfère tout ou partie de ses Titres au Candidat-Acquéreur, les Autres Actionnaires auront le droit de céder une part équivalente de leurs Titres au(x) Candidat(s)-Acquéreur(s).

Néanmoins, si suite à une offre faite par un Candidat-Acquéreur, les Actionnaires de Catégorie A Transfèrent 20% ou plus du capital de la Société, l'Actionnaire de Catégorie C dispose de la possibilité de vendre au Candidat-Acquéreur soit un part proportionnelle de leurs Titres, soit l'intégralité de leurs Titres (à leur entière discrétion).

7.5.2. Le Cédant devra notifier aux Autres Actionnaires et au Conseil d'Administration toute information à laquelle il est fait référence à l'Article 7.4.1 conformément à l'Article 7.4.

7.5.3. Les Autres Actionnaires ont le droit d'exercer leur droit de suite tel que défini dans le présent Article conformément aux Articles 7.4.2 et 7.4.3.

7.6 Droit de Cession Forcée

7.6.1. Dans l'hypothèse où:

(i) un Candidat-Acquéreur propose d'acquérir des Titres représentant 80% ou plus du capital de la Société ainsi que 80% ou plus des droits de vote; et

(ii) les Actionnaires de Catégorie A souhaitent accepter cette offre; et

(iii) l'Actionnaire de Catégorie C a renoncé aux droits qu'il détient en vertu des Articles 7.4 et 7.5 (ou le délai d'exercice prévu par ces articles s'est écoulé ou ces droits sont réputés ne pas avoir été exercés),

les Actionnaires de Catégorie A pourront forcer l'Actionnaire de Catégorie C à Transférer l'intégralité de ses Titres au Candidat-Acquéreur.

7.6.2. Dans l'hypothèse où:

(i) un Candidat-Acquéreur propose d'acquérir des Titres représentant moins de 80% du capital de la Société ainsi que moins de 80% des droits de vote; et

(ii) les Actionnaires de Catégorie A souhaitent accepter cette offre; et

(iii) l'Actionnaire de Catégorie C a renoncé aux droits qu'il détient en vertu des Articles 7.4 et 7.5 (ou le délai d'exercice prévu par ces articles s'est écoulé ou ces droits sont réputés ne pas avoir été exercés),

les Actionnaires de Catégorie A pourront forcer l'Actionnaire de Catégorie C à Transférer une part proportionnelle de ses Titres au Candidat-Acquéreur.

7.6.3. La notification de cette offre par les Actionnaires de Catégorie A à l'Actionnaire de Catégorie C devra être faite conformément à l'Article 7.4, et devra indiquer l'intention des Actionnaires de Catégorie A d'exercer leurs droits de cession forcée conformément aux Articles 7.6.1 ou 7.6.2 (selon le cas) si l'Actionnaire de Catégorie C décide de renoncer (ou de ne pas exercer) ses droits sous les Articles 7.4 et 7.5.

7.6.4. Ce droit de cession forcée ne s'appliquera pas dans l'hypothèse d'une IPO.

- L'Assemblée décide de modifier l'article 9.5 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

9.5 Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois dans le Mémorial et dans deux (2) journaux luxembourgeois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. L'avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelque soit le capital représenté. Au cours des deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, seront prises aux deux tiers des votes des Actionnaires présents ou représentés, comprenant le vote favorable des détenteurs des actions de Catégorie C.

- L'Assemblée décide de modifier l'article 11.10 (iii) et (ix) des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«(iii) toute modification des termes et conditions du financement du Groupe susceptibles d'avoir (i) un impact sur le remboursement d'un prêt conclu entre la Société et Diversinvest S.A. ou (ii) un impact négatif sur la position de l'Actionnaire de Catégorie C;

(ix) toute modification matérielle de la structure sociale du Groupe et toute modification de la structure sociale du Groupe ayant un impact non proportionnel sur les Actionnaires de Catégorie A d'une part et sur l'Actionnaire de Catégorie C d'autre part.»

- L'Assemblée décide de modifier l'article 23 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **23. Définitions.**

23.1 En plus des termes définis ci-dessus, les termes suivants auront la signification déterminée ci-dessous pour les besoins des présents Statuts:

Actionnaire de Catégorie A signifie le titulaire d'actions de catégorie A de la Société;

Actionnaire de Catégorie C signifie le titulaire d'actions de catégorie C de la Société;

Contrôle signifie le contrôle tel que défini à l'article 2 de la loi du 25 août 2006. La même définition s'applique à toutes les formes dérivées de ce terme (en ce compris lorsqu'il est utilisé comme verbe);

IPO signifie une offre initiale au public ayant l'objectif de permettre la distribution publique d'Actions nouvellement émises ou existantes et d'obtenir le listing des Actions sur un marché réglementé; et

Jour Ouvrable signifie un jour qui n'est ni un samedi ni un dimanche et durant lequel les banques sont ouvertes pour affaires au Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications susmentionnées et donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société ainsi que tout employé de Experta Luxembourg de procéder individuellement, sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription du remboursement des actions rachetées et de leur annulation subséquente dans le registre des actionnaires de la Société.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés en conséquence du présent acte sont estimés à une valeur approximative de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête des actionnaires ou de leurs représentants ou détenteurs de procuration, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de ces mêmes actionnaires, représentants ou détenteurs de procuration, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux actionnaires présents ou à leurs représentants ou détenteurs de procuration, qui sont connus par le notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, ces actionnaires, représentants ou détenteurs de procuration ont signé ensemble avec le notaire instrumentant l'original du présent acte.

Signé: Romano, Delfanne, Lanois, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11345. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013135584/422.

(130164828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Pian Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.955.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 07.11.2012

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, de renouveler quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 Juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg (Luxembourg).

- Monsieur Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg (Luxembourg).

- Monsieur Antonio MANDRA, administrateur, né le 03 Mars 1963 à Lugano (Suisse), domicilié professionnellement au 4, via Lavizzari, CH- 6900 Lugano (Suisse).

- Monsieur Piero Luigi Umberto POLI, administrateur, né le 07 Mai 1974 à Milan (Italie), domicilié professionnellement au 8, Via Coremmo CH 6900 Lugano (Suisses).

Leurs mandats d'administrateur expireront lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, de renouveler le commissaire aux comptes, à savoir:

- La société Zimmer & Partners S.à r.L commissaire aux comptes, a changé de forme juridique devenant une Société Anonyme.

- Zimmer & Partners S.A., commissaire aux comptes, domicilié professionnellement au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et de Société Luxembourg sous le numéro B151.507.

Le mandat de commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013135637/26.

(130164948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

**Ball Aerocan Operations S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Mendoza Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.209.

In the year two thousand and thirteen.

On sixth day of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The company Ball Americas Holdings B.V., a Dutch law private limited liability company, having its registered office at NL-5340 AD Oss (The Netherlands), 1, Parallelweg, registered with the Companies' Register of the Netherlands under number 56124546,

represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Mendoza Investments S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg section B number 171209, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, incorporated by deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on August 29, 2012, published in the Memorial C number 2433 dated September 29, 2012 (the "Company"),

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The name "Ball Aerocan Operations S.à r.l." is adopted by the Company and article 1 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Ball Aerocan Operations S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles)."

Second resolution

The third paragraph of article 2 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 2. 3rd paragraph.** In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with the business of the Company or its affiliates or which promote its development, including, but not limited to, any and all commercial activities that may be operated in any other country or countries by foreign branches of the Company."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 900.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le six septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société Ball Americas Holdings B.V., une «private limited liability company» de droit néerlandais, ayant son siège à NL-5340 AD Oss (Pays-Bas), 1, Parallelweg, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Pays-Bas, sous le numéro 56124546,

représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et la mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "Mendoza Investments S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg section B numéro 171209, ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée par acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 août 2012, publié au Mémorial C numéro 2433 du 29 septembre 2012 (la «Société»),

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale "Ball Aerocan Operations S.à r.l." est adoptée par la Société et l'article 1 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Ball Aerocan Operations S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, La Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).».

Deuxième résolution

Le troisième alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. 3^{ème} alinéa.** En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à l'activité de la Société ou de ses filiales ou qui favorisent son développement, y compris, mais sans se limiter à toutes les activités commerciales qui peuvent être exploitées dans tout autre pays par les succursales étrangères de la Société.».

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la Société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 septembre 2013. Relation GRE/2013/3724. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013135562/94.

(130164683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Masonite Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 88.921.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille treize, le neuf septembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Arnaud Fostier, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de l'associée unique détenant l'intégralité du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «Masonite Luxembourg S.A.», ci-après la «Société», ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 88.921, constituée suivant un acte reçu par Maître Alex Weber, notaire demeurant à Bascharage, le 22 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1536 du 24 octobre 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 13 juin 2013 suivant une assemblée générale extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1972 du 14 août 2013,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle est restée annexée au susdit acte du 13 juin 2013 reçu par le notaire soussigné.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné de documenter qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la susdite assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 13 juin 2013, acte enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2013, Relation: LAC/2013/27473, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 28 juin 2013 sous la référence L130106221.

En effet, dans la cinquième résolution de la version anglaise a été erronément indiqué comme suit:

«Fifth resolution

The Shareholder resolves to amend and restate article 5.1 of the Articles of Association of the Company as follows:

" **5.1.** The subscribed share capital of the Company is set at twenty million nine hundred and fifty-one thousand two hundred and thirty-eight United States dollars (USD 20,951,238.-) divided into two million five hundred and thirty-one thousand three hundred and forty-one (2,531,341) Tranche A MRPS, seven million two hundred and seventy-five thousand five hundred (7,275,500) Tranche B MRPS and fifteen million two hundred and ninety-nine thousand five hundred and ninety-five (15,299,595.-) ordinary shares, all with a par value of one United States dollar (USD 1.-) each".

alors qu'il aurait fallu indiquer:

««Fifth resolution

The Shareholder resolves to amend and restate article 5.1 of the Articles of Association of the Company as follows:

" **5.1.** The subscribed share capital of the Company is set at twenty million nine hundred and fifty-one thousand two hundred and thirty-eight United States dollars (USD 20,951,238.-) divided into one million six hundred and fifty-six thousand one hundred and forty-three (1,656,143) Tranche A MRPS, seven million two hundred and seventy-five thousand five hundred (7,275,500) Tranche B MRPS and twelve million nineteen thousand five hundred and ninety-five (12,019,595) ordinary shares, all with a par value of one United States dollar (USD 1.-) each".

La comparante déclare que toutes les autres résolutions du dudit acte restent inchangées et prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture des présentes faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Fostier, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41196. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Référence de publication: 2013135556/53.

(130164977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

FS Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4223 Esch-sur-Alzette, 37, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 180.373.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix septembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Saman Mohammed SOFI, employé, né à Kirkuk (Iraq) le 12 juin 1980, demeurant à L-2610 Luxembourg, 136, route de Thionville,

- Mademoiselle Flavielly CASTILHO PIMENTA, employée, née à Araguaina (Brésil) le 25 mai 1986, demeurant à L-2610 Luxembourg, 136, route de Thionville,

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "FS Partners S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'établissements de restauration rapide, débits de boissons non alcooliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-€), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Saman Mohammed SOFI, susdit, cinquante parts	50
- Flavielly CASTILHO PIMENTA, susdit, cinquante parts	50
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cents cinquante euros (750.- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4123 Esch-sur-Alzette, 37, rue du Fossé.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommée gérante, pour une durée illimitée:

* Mademoiselle Flavielly CASTILHO PIMENTA, employée, née à Araguaia (Brésil) le 25 mai 1986, demeurant à L-2610 Luxembourg, 136, route de Thionville.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SOFI, CASTILHO PIMENTA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 septembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 41708. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Référence de publication: 2013135382/64.

(130165263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Pavas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013135632/10.

(130164800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

**Gemvest Gondrand Group S.A., Société Anonyme,
(anc. Gemvest S.A.).**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 94.594.

L'an deux mille treize,

le onzième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société «PROCEDIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 97 164,

ici représentée par:

Monsieur Pierre ANGÉ, employé privé, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique (Actionnaire) de la société «GEMVEST S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social actuel au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 94 594, constituée suivant acte notarié dressé en date du 25 juin 2003, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 19 août 2003 et sous le numéro 848.

Les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 janvier 2013, publié au Mémorial du 30 avril 2013, sous le numéro 1032.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentant ainsi l'intégralité du capital social actuellement fixé à SIX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE EUROS (6'973'000.- EUR) représenté par six mille neuf cent soixante-treize (6'973) actions ordinaires d'une valeur no-

minale de MILLE EUROS (1'000.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire DECIDE de modifier la raison sociale de la Société de «GEMVET S.A.» en celle à adopter «GEMVEST GONDRAND GROUP S.A.».

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement de la raison sociale, l'Actionnaire DECIDE de modifier l'article PREMIER (1^{er}) des statuts de la Société, pour lui donner désormais la nouvelle teneur qui suit:

Art. 1^{er}. «Il est établi une société anonyme luxembourgeoise dénommée: «GEMVEST GONDRAND GROUP S.A.»»

DONT ACTE, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: P. ANGÉ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11810. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013135391/46.

(130164531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

PEF V Information Technology II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Référence de publication: 2013135633/10.

(130164910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Philae S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013135634/10.

(130164522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Respol Group Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.887.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale de l'actionnaire unique tenue extraordinairement en date du 20 septembre 2013

1. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire.
2. La société à responsabilité limitée KPMG Luxembourg, avec siège à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B149133, a été nommée comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 26.09.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Respol Group Lux S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013135658/16.

(130165119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.
